Guide Illustré de la Prière

J'apprends mes Ablutions (Wudu - Ghusl) et la Prière



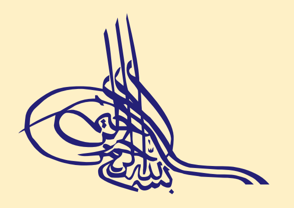
Asım Uysal





ÉDITIONS ERKAM

Selon le rite Malikite



Istanbul: 2017 / 1439 H

J'apprends mes Ablutions (Wudu - Ghusl) et la Prière

Asım Uysal

Titre original :	Abdest, Gusül ve Namaz Öğreniyorum
Auteur :	Asım Uysal
Traducteur :	Mohamed Roussel
Rédacteur :	Mohamed Roussel
Couverture :	Rasim Şakiroğlu
Imprimé par :	Imprimerie Erkam
ISBN :	978-605-302-442-2
Adresse :	Ikitelli Organize Sanayi Bölgesi Mah. Atatürk Bulvarı, Haseyad 1. Kısım No: 60/3-C Başakşehir, Istanbul, Turkey
Tel :	(90-212) 671-0700 pbx
Fax :	(90-212) 671-0748
E-mail :	info@islamicpublishing.org worldpublishingscom@gmail.com
Web site :	www.islamicpublishing.org
Language :	French



J'apprends mes Ablutions (Wudu - Ghusl) et la Prière

SELON LE RITE MALIKITE

Asım Uysal





Bismillahi Ar Rahmani Ar Rahimi

Je commence au nom d'Allah ﷻ

BASMALAH

Allah est mon premier mot.
Mon âme est pleine d'*iman*.
Quand je me lève chaque matin,
Je m'empresse de dire *bismillah*.
Et quand je mange ou que je bois,
Ou quand j'ouvre mon livre,
Je me tourne dans la direction du Seigneur,
Et la force se fait sentir dans mon coeur,
Il ne s'absente jamais de ma langue,
Allah tient ma main.



INFORMATIONS RELIGIEUSES : QUESTIONS ET RÉPONSES

Qui est ton Seigneur? Mon Seigneur c'est Allah.

Qui t'a créé? Allah m'a créé.

De qui es-tu le serviteur ? Je suis le serviteur d'Allah.

D'où venons-nous et où allons-nous ? Nous venons d'Allah et nous retournons vers Allah.

Pourquoi avons-nous été créés? Pour servir et adorer Allah.

Quelle est la mission du serviteur? Adorer Allah, Obéir au Messager d'Allah et vivre l'Islam, religion d'Allah dans tous lieux, tout le temps et toute notre vie durant..

Depuis quand sommes nous Musulmans? Nous sommes Musulmans, alhamdulillah, depuis **"Qalou bala"**.

Que signifie "Qalou bala" ? Allah l'Omnipotent a demandé aux âmes qu'il a créées avant de créer le monde et les humains: « ***Ne suis-Je pas votre Seigneur*** ? »

Les âmes répondirent : « ***Mais si tu es notre Seigneur***. » Nous n'adorons que toi et n'attendons que ton aide.

Le moment de cette conversation est appelé "*Qalu Bala*."

Combien y-a-t-il d'Allah? Allah est Seul et Unique.

Quelle est ta religion ? L'Islam.

Quel est ton livre ? Al Quran "al-Karim."

Quelle est ta qibla? Al Kaaba Al-Muazzama.

De qui descends tu ? D'Adam عليه السلام.

De quelle communauté est-tu ? De la communauté de Muhammad ﷺ.

Comment s'appelait son père? Abdullah.

Comment s'appelait sa mère ? Amina.

Comment s'appelait sa mère nourricière? Halima.

Comment s'appelait son grand-père? Abdelmuttaleb.

Comment s'appelait son oncle ? Abu Taleb.

Où est né notre Prophète ? À Mekka.

Quand est-il né? En 571 Après j.c..

Quand ses parents sont-ils morts? Le père du Prophète décéda 2 mois avant sa naissance et sa mère décéda quand il avait 6 ans.

Quel âge avait-il quand commença la prophétie? Il avait 40 ans quans la prophétie commença et il accomplit sa mission pendant 23 ans.

Notre Prophète est décédé à quel âge? Il décéda à 63 ans.

Où est la tombe de notre prophète? À Medine.

Combien d'enfants a eu notre Prophète ? Il a eu 7 enfants.

Ses filles s'appelaient: Zaynab, Ruqiyya, Um Kulthum et Fatimah.

Ses fils s'appelaient Qasim, Abdullah, and Ibrahim.

Tous les enfants de notre prophète sauf Fatimah décédèrent du vivant de notre Prophète.



Comment considérons-nous les épouses du Prophète? Pour nous les épouses du Prophète sont nos mères et les mères des croyants.

Qui fut sa première épouse? Khadija fut sa première épouse

Qui fut sa dernière épouse? Aïcha fut sa dernière épouse

Combien de petits-enfants eut notre Prophète? Notre Prophète eut 2 petit-fils Hassan et Hussein et 2 petites-filles Zaynab et Umm Kulthum.

De qui furent-ils les enfants? Ils étaient les enfants d'Ali et de Fatimah.



32 Fards - Obligations

Iman **(la foi):** *Al Iman* C'est la confirmation par le cœur de la confession orale. C'est-à-dire confirmer par le cœur tout ce que Notre Prophète (Bénédiction et Salut sur lui) a transmis et attester cette foi par la parole.

Les Piliers de la foi: 6

1-La croyance dans l'existence et dans l'unicité d'Allah.

2-La croyance aux Anges créés par Allah.

3-La croyance aux livres célestes envoyés par Allah.

4-La croyance aux Messagers d'Allah.

5-La croyance au Jour de Jugement et à la Résurrection.

6-La croyance au destin, qu'il soit bon ou mauvais.

Les Piliers de l'Islam: 5

1-Attester que nul autre qu'Allah ne peut être adoré et que Muhammad est son prophète. (*Chahada*)

2-Jeûner pendant le mois de *Ramadan*.

3-Effectuer la prière Fard (*Salat*) cinq fois par jour.

4-Effectuer le *Hajj* (Pèlerinage à la Mecque.)

5-Payer l'aumône obligatoire (Fard) la *Zakat*.

Les Fards (obligations) du Wudu' (les ablutions): 7

(Source Lettre d'Ibn Ashir – Rahima Allah -)

1-Frotter (le dessous de) sa main sur la partie lavée



2-La suite dans l'enchaînement des actes de l'ablution

3-Commencer par l'intention (intérieure et profonde).

4-Laver une fois le visage.

5-Laver les deux mains et l'avant-bras jusqu'au coude.

6-Essuyer la tête.

7-Laver les pieds jusqu'aux chevilles.

Les Fards (obligations) du* Ghusl *(grandes ablutions): 4

1- L'intention

2-Accomplir les actes en continuité avec enchaînement

3-Se laver toutes les parties du corps

4-Frotter tout le corps pour que l'eau atteigne la peau

Les Fards (obligations) du*Tayammum*: 7

1-Avoir l'Intention.

2-Utiliser le « Sa'ïd pur (terre pure, pierres, neige etc...)[1]

3-Poser les mains ouvertes sur le sol.

4-Repasser les mains sur le visage.

5-Frotter les deux mains jusqu'aux poignets.

6-Ne pas s'interrompre.

7-Ne le faire qu'au moment de la prière et prier de suite

1. Tout ce qui est à la surface de la terre et qui en fait partie.

Les Fards (obligations) et conditions de la prière: 20

Il y a 4 conditions avant la prière et 16 Obligations (Fard)

a- Les Conditions préalables de la prière (*Salah)*:

(1) Faire face à la direction de la Ka'ba,

(2) Se débarrasser des impuretés physiques (souillures): purifier de toute souillure (*najâsa*)l'endroit sur lequel on prie, l'habit et le corps

(3) *Satr al Awra* : couvrir sa nudité

(4) La pureté rituelle (avec l'ablution ou le bain rituel).

b- Les Conditions (Wajib) pendant la prière (*Salah)*:

(1) Le takbîr initial, dit de sacralité

(2) Se tenir debout pour ce premier takbîr,

(3) L'intention pour accompagner le début de ce takbîr,

(4) Réciter la Fâtiha,

(5) Se tenir debout pour cette récitation,

(6) S'incliner,

(7) Se relever de l'inclinaison,

(8) Se prosterner sur le front et le nez avec humilité

(9) Se relever de la prosternation,

(10) effectuer le salam final,

(11) s'asseoir pour ce salam,

(12) Suivre l'ordre exigé des parties fondamentales (wâjibs)

(13) Se tenir droit en étant debout et assis,

(14) s'arrêter dans chaque position pendant un moment



(15) Celui qui est dirigé par un Imam devra dire le takbîr initial et le salam final après l'Imam.

Fard: Ce sont les ordres d'Allah tels que la *Salah*, le *jeûne de Ramadan*, la *Zakat*. C'est *Haram* de ne pas accomplir ce qui est Fard Celui qui dénie un Fard quitte la religion.

Sunnah: Ce sont les paroles, actes et prières que notre Prophète ﷺ a généralement faits et qu'il nous a conseillé d'accomplir.

Haram: Ce sont les actes interdits tels que boire de l'alcool ou pour une femme de découvrir ses cheveux devant un étranger. Il faut s'interdire d'accomplir des actes Haram. Celui qui accomplit des actes haram est un pécheur et celui qui intentionnellement rejette ces haram est sorti de la religion.

La Propreté dans les toilettes

-Avant d'aller aux toilettes trousser le bas du pantalon pour que l'urine ne le touche pas et ne pas uriner debout

- Ne pas manger, boire ou parler dans les toilettes.

- Entrer dans les toilettes avec le pied gauche et en sortir avec le pied droit.



Se nettoyer dans les toilettes : Se nettoyer avec la main gauche en utilisant de l'eau et s'il n'y a pas d'eau avec un objet approprié.

Le Musulman qui prie doit être attentif à ce nettoyage.

LES ABLUTIONS (WUDU)

Wudu' c'est laver une fois son visage, ses mains jusqu'aux coudes, essuyer la tête et ses pieds jusqu'aux chevilles.

Comment faire ses ablutions:

Si possible se tourner face à la *qiblah*.

Avoir l'intention (sans la formuler oralement) de se purifier par l'ablution. Dire : « Aoudhou billahi mine Chaytan ar rajim Bismillahi ar Rahmani ar Rahim.» (Je me place sous la protection d'Allah contre Satan le lapidé – Au nom d'Allah le Clément le Tout Miséricordieux)

Laver 3 fois ses mains en lavant aussi les parties entre les doigts et bouger sa bague si vous en avez pour que l'eau pénètre en dessous.

Mettre de l'eau dans la bouche, brosser vos dents avec une brosse à dent, un *miswak* ou si vous n'en avez pas avec le pouce ou l'index de la main droite puis rincer la bouche et cracher l'eau.

Répéter l'opération 3 fois.





Puis prendre de l'eau avec la main droite et aspirer l'eau dans les narines. Faire cela 3 fois



Laver son visage de la fin des cheveux au front 3 fois.



Laver 3 fois le bras droit en partant du poignet jusqu'au coude.



Laver 3 fois le bras gauche en partant du poignet jusqu'au coude.



S'essuyer la tête avec la paume de la main droite.



S'essuyer l'intériur des oreilles avec l'index et l'extérieur des oreilles avec le pouce. .



Puis essuyer la nuque avec le dessus de vos doigts



Laver le pied droit jusqu'à la cheville en commençant par le petit doigt puis laver le pied gauche de la même façon.



Après les ablutions se tourner vers la qibla et prononcer la *kalimat ash-shahada*.



Les Fards (obligations) du Wudu' (les ablutions):

1-Frotter (le dessous de) sa main sur la partie lavée

2-La suite dans l'enchaînement des actes de l'ablution

3-Commencer par l'intention (intérieure et profonde).

4-Laver une fois le visage.

5-Laver les deux mains et l'avant-bras jusqu'au coude.

6-Essuyer la tête.

7-Laver les pieds jusqu'aux chevilles.

Les 7 Sunna de l'Ablution :

(1) Commencer par laver les deux mains,

(2) Faire un second passage au retour en essuyant la tête,

(3) Essuyer les oreilles,

(4) Rincer la bouche,

(5) Aspirer l'eau dans le nez,

(6) Expirer l'eau aspirée,

(7) Exécuter les parties wajib dans l'ordre approprié.

Puis viennent onze fadîlahs (préférences ou méritoires):

(1) Dire Bismillah (au début)

(2) Choisir un endroit pur,

(3) Réduire l'utilisation de l'eau à un minimum,

(4) Mettre le récipient d'eau du côté droit,

(5) Laver chaque membre deux ou trois fois,

(6) Commencer par les membres de droite,

(7) Utiliser un miswak est également recommandé

(8) Exécuter les actes sunnahs des ablutions dans l'ordre

(9) Faire dans l'ordre les sunnahs avec les actes obligatoires,

(10) Commencer l'essuyage de la tête de la partie antérieure, depuis l'endroit où les cheveux poussent,

(11) frotter (avec ses doigts) entre les orteils de ses pieds.

Actes qui annulent le Wudu:

- Uriner ou faire ses besoins (selles); Sortie, de fèces, de vent ou de liquide prostatique (Madhy); Émissions rares et non contrôlées d'urine (en cas de maladie l'ablution reste valide), ou de selles; Profond sommeil; Émission pré-séminale (prostatique); L'ivresse; La perte de connaissance (évanouissement); État de démence ou de folie; Émission post-urinaire; Toucher, caresser ou embrasser si on trouve le plaisir ou qu'on en a eu l'intention; Toucher son pénis avec sa main ou avec ses doigts mais si l'attouchement se fait par-dessus un tissu épais (non pas d'un tissu léger) la petite ablution n'est pas annulée; La femme qui fait rentrer son doigt dans son vagin (Iltâf; Douter de la validité de ses ablutions (sans toutefois céder au waswâs); L'apostasie.

Actes d'adoration qui ne peuvent être faits sans Wudu:

1- La prière.

2- La lecture du Coran

3- Le Tawaf autour de la Kabah

4- La prosternation de lecture du Coran

LE TAYAMMUM



Le tayammum est une purification effectuée au moyen de terre propre..

Comment faire le Tayammum?

1) Exprimer intérieurement l'intention (de faire le fard du tayammum).

2) Dire « Bismillah ».

3) Poser (frapper) les mains sur la terre *"As-sa'îd at-tayyib"* (qui ne contient pas de souillure).



4) Essuyer complètement le visage (avec vos mains).

5) Poser les mains sur la terre à nouveau.

6) Essuyer les mains et avant-bras jusqu'aux coudes une fois, de la droite à la gauche.



Note: *Le Tayammum* est fait de la même façon par les hommes et par les femmes.

Les Wajibs du Tayammum:

1. L'intention.

2. La première tape (sur le matériau terrestre : as-sa'îd at-tayyib).

3. S'essuyer le visage.







4. S'essuyer les deux mains jusqu'aux poignets.

5.L'enchaînement: Faire toutes les parties sans discontinuité.

Les *Sunnahs*:

1. Essuyer les deux avant-bras jusqu'aux coudes,

2. La deuxième tape pour essuyer les deux mains sur le matériau terrestre (as-sa‘îd at-tayyib).

3. Respecter l'ordre approprié (c.-à-d. : essuyer le visage avant les mains).

Mandubs (choses préférables) du Tayammum :

1. (commencer par dire) Bismillah

2. l'exécuter de la précieuse façon transmise.

<u>Ce qui annule l'ablution</u> est ce qui annule l'ablution humide, plus le fait de :

1. Trouver de l'eau avant la prière (avec un temps suffisant pour faire le wudu ou Ghusl et prier).

C'est mandub à qui trouve de l'eau après avoir prié de refaire la prière dans le temps (après avoir fait l'ablution humide).



2. Le Tayammum est annulé et oblige de faire l'ablution humide, avec un temps suffisant pour ce faire, et de refaire la prière dans le temps (Ikhtiyârî) dans les cas suivants:

- Celui qui a fait le Tayammum par crainte d'un voleur et dont la crainte a disparu avant la fin du temps de prière.

- Celui qui a l'espoir de trouver de l'eau mais qui avait prié tout de même au début du premier temps (avec le tayammum) puis qui trouve l'eau avant la fin du temps de la prière.

- Le malade alité qui n'a personne pour l'aider à faire l'ablution humide qui a fait le Tayammum et prié et qui avant la fin du temps de la prière trouve quelqu'un et dispose d'un temps suffisant pour faire l'ablution humide et la prière.

Cas rendant nécessitant ou autorisant le Tayammum :

- S'il n'y a pas d'eau ou si l'eau est nuisible à la santé (blessures qui couvrent la majorité des membres de l'ablution)

- Maladie ou froid : quand, par expérience ou selon l'avis d'un médecin, l'usage de l'eau est susceptible de provoquer un mal ou d'ajouter à un mal ou de retarder la guérison.

- Si l'accès à l'eau est rendu impossible.

- Par crainte d'un danger (bien qu'il puisse se rendre dans un lieu où l'eau existe, le fidèle a peur pour sa sécurité, son honneur ou ses biens, ou bien qu'étant en voyage, il craint d'être devancé par ses compagnons, ou encore qu'un ennemi s'interpose entre la source d'eau et là où il se trouve)

- ou tout en découvrant un puits, il ne lui est pas aisé d'en retirer l'eau, faute d'une corde ou d'un seau.

- ou encore par crainte de voir passer l'heure de la prière.

Note importante : Le Tayammum ne peut servir que pour une seule prière canonique. Si on accomplit deux prières obligatoires (canoniques) avec un seul Tayammum, la deuxième prière ainsi faite est invalide et il faut la recommencer après avoir fait un autre Tayammum (pour elle). Enfin il faut ôter sa bague pour faire le Tayammum.

GHUSL

Les wâjibs (obligations) du ghusl sont :

1. L'intention (au début)

2. Exécuter les diverses parties du bain rituel (ghusl) sans discontinuité (avec enchaînement (al-fawru)

3. Passer sa main ou un objet sur toute la surface du corps

4. Frotter entre les poils et les cheveux pour que l'eau atteigne la peau.

Sunna du ghusl :

1. Se rincer la bouche,

2. Se laver les deux mains au début,

3. Inhaler l'eau dans le nez puis l'expulser en expirant,

4. Mouiller légèrement (mash) l'intérieur des deux oreilles. Les parties extérieures (apparentes) des oreilles quant à elles doivent être obligatoirement lavées sur leurs deux faces en tant qu'obligation.

<u>Les mandûbs (choses préférables) du Ghusl sont</u> :

1. Débuter par laver les impuretés,

2. Commencer en disant Bismillah,

3. Laver la tête trois fois, de même

4. Laver les membres de l'ablution d'abord,

5. Utiliser un minimum d'eau,

6. Commencer par les parties supérieures droites du corps,

7. Commencer par laver les parties intimes (sexe), puis s'abstenir de toucher le sexe avec l'intérieur ou le côté des paumes ou des doigts. Si on le touche, refaire le wudu.

LA PLUS PARFAITE FAÇON DE FAIRE GHUSL :

- Se mettre dans un endroit propre (acte mandub)

- Laver les deux mains et enlever les souillures.

- Avoir l'intention intérieure de se débarrasser de la grande impureté ou d'accomplir les actes rituels empêchés par la grande impureté ou d'accomplir l'obligation Ghusl).

- Dire « Bismillah », laver les parties intimes (en premier le sexe et ne plus le toucher ni après ni pendant les petites ablutions).

- Faire les petites ablutions normalement (on peut retarder le lavage des pieds jusqu'à la fin du Ghusl).

- Laver la tête trois fois, faire bien attention aussi pour que l'eau pénètre bien à la racine des cheveux(en frottant) puis laver les oreilles puis la barbe en faisant bien pénétrer l'eau à son intérieure (à la racine et la peau en frottant), puis

laver le cou, les épaules puis les aisselles puis le nombril (en utilisant son doigt pour atteindre son creux) puis le dos...

- Puis laver le côté droit du corps puis le côté gauche, puis la jambe droite et la jambe gauche (Commencer de préférence donc par les parties supérieures droites du corps.) Chaque partie du corps doit être frictionnée avec de l'eau (y compris les parties cachées comme l'aisselle, le nombril, sous les deux genoux, l'entrejambe…) en y passant bien la main (les mains) ou un instrument (corde ou serviette ou autre semblable).

Notez que la femme n'est pas obligée en faisant le ghusl de défaire ses cheveux (s'ils sont tressés), si les tresses n'empêchent pas l'eau de pénétrer à l'intérieur (sur la peau), sinon il faut les défaire, cela en raison du hadith d'Umm Salama ﵂ rapporté dans le Sahîh Muslim dans lequel elle demanda au Prophète ﷺ : « *ô messager d'Allah, je suis une femme avec beaucoup de tresses. Dois-je les défaire en faisant le ghusl, en raison de l'impureté sexuelle (Janaba) et des menstrues?» Il ﷺ répondit : « Non. Il te suffit de verser trois poignées d'eau sur ta tête et de frictionner…* »

Quand le Ghusl est-il obligatoire ou recommandé ?

Le Ghusl est obligatoire dans ces cas : Écoulement séminal (que cela soit en éveil (à cause du plaisir normal) ou en sommeil (pollution nocturne) et non à cause d'une maladie ou du froid ou de l'effet de l'immersion dans de l'eau chaude...), relations sexuelles, cessation des règles, cessation des lochies après une naissance.

L'émission de sperme suite à une maladie, au froid, ou l'effet de l'immersion dans de l'eau chaude n'invalide que le wudu.

Situations où il est recommandé de faire Ghusl : Pour la prière du vendredi (avant d’aller à la mosquée), pour les prières d'Aïd (les deux fêtes), en cas de conversion à l'Islam (selon l’école malikite le Ghusl est obligatoire dans ce cas)

Faire le Ghusl si nécessaire avant la première prière Fardh et si ce n’est pas possible se purifier avec le Tayammum pour prier jusqu’à ce que le Ghusl puisse être fait.

Comme on l’a vu la purification par lavage (ghusl) est obligatoire suite à l’émission de sperme avec jouissance en dormant ou en étant éveillé et par l’homme comme pour la femme. Elle est aussi obligatoire lors de la cessation de l’écoulement du sang des menstrues ou des lochies (nifâs) ou par suite de l’introduction de tout le gland dans les parties sexuelles ou érotogènes même sans éjaculation.

CE QUE L'IMPURETÉ RITUELLE INTERDIT:

Rester à la mosquée en état d’impureté majeure, de menstrues ou de lochies, jusqu’à ce qu’on fasse le bain rituel (Ghusl).

Toucher ou lire le Coran (Mushaf en arabe) en état d’impureté majeure (Junub) sauf pour lire un verset pour se protéger ou pour l'argumentation d'un statut légal.

En revanche la femme qui a ses règles ou ses lochies peut lire le Coran mais sans le toucher.

Toutefois la femme qui l’utilise pour la science, l’enseignement, l’apprentissage ou qui apprend aux enfants peut toucher le Coran (en arabe).

L'Adhan (L'Appel à la Prière)

2 fois الله اَكْبَرُ (Allahou akbar) Allah est le plus grand

2 fois أشهد أن لا إله إلا الله (Ashhadu an lâ ilâha ill âllâh) Je témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah

2 fois أشهد أن محمدا رسول الله (Ashhadu anna Muhammadan rasûlullâh) Je témoigne que Muhammad est l'Envoyé d'Allah

2 fois حي على الصلاة (Hayya 'alâ -s-salâh) Venez à la prière!

2 fois حي على الفلاح (Hayya 'alâ -l-falâh) Venez au salut!

2 fois الله اَكْبَرُ (Allahu akbar) Allah est le plus grand

1 fois لا إله إلا الله (Lâ ilâha ill Allâh) il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah

Pendant l'appel de la prière du fajr il faut ajouter après Hayya alal falah 2 fois "***as-salatu khayru min an-nawn***". (la prière est meilleure que le sommeil).

L'IQAMA:

Selon le rite malikite (Mudawwana[2] de Sahnûn) l'iqama est sunna pour l'homme et Mandub pour la femme et l'enfant se fait en disant : "*Allahou Akbar- Allahou Akbar - Ashhadu an la ilâha Ill Allah - Ashhadu Anna Muhammadan rasoul ullah - Haya 'Ala as-salât - Haya 'Ala al-falâh - qad qâmati as-salât - Allahou Akbar, Allahou Akbar - la ilâha Ill Allah*" L'iqama doit être dit juste avant de rentrer dans la prière obligatoire (même s'il s'agit de son rattrapage).

2. Recueil qui traite 30200 sujets et regroupe tous les avis juridiques de l'Imam Mâlik (et ses maîtres) qui est la première référence de notre école Malikite. Il a été compilé par son élève Sahnûn Ibn Saïd At Tanoukhi né à Kairouan en 777 et mort en 855.



<u>Remarques importantes se rapportant à l'Iqâma</u>:

S’il y a un homme (pubére) ou plus avec la femme ou l’enfant (pour cette prière) : c’est l’homme qui fait la Iqâma. Elle n’est plus mandûb pour cet enfant ou cette femme dans ce cas. En effet la femme ne dirige pas la prière et ne fait pas la Iqâma pour les autres.

Selon la Mudawwana de Sahnûn l'homme qui prie seul fait l’iqama à voix basse:

إذا صلى الرجل وحده فليؤذن بالاقامة سرا في نفسه

L’homme qui prie en groupe fait l'Iqâma à voix haute pour cette prière.

Toujours selon la Mudawwana : celui qui oubli la Iqâma, sa prière reste valide. S’il la délaisse volontairement sa prière reste valide aussi, mais il demandera pardon à Dieu.

قال ابن القاسم وسألت مالكا فيمن صلى بغير اقامة ناسيا قال لا شئ عليه(قال) قلت فان تعمد قال فليستغفر الله ولا شئ عليه

Ne pas confondre l’Iqâma avec l’Adhân :

L’Adhân (l’appel à la prière) est sunnah pour un groupe qui vient faire une prière obligatoire (wâjib) en son temps et souhaite que d'autres s’y joignent également. L’Adhân est une obligation communautaire (fard kifâya) pour les musulmans d’une ville (agglomération : أهل المصر) où la prière du vendredi se fait. La femme ne fait pas l’Adhân.

<u>Invocation à dire après l'Adhan</u>:

Ô Seigneur, Maître de cet appel parfait et de la prière que l'on va accomplir, donne à Mohammed le pouvoir d'intercéder (le Jour du Jugement) et la place d'honneur [au

Paradis], et ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise. (Car Tu ne manques jamais à Ta promesse). "

اللّهُـمَّ رَبَّ هَذِهِ الدّعْوَةِ التّامَّة وَالصّلاةِ القَائِمَة آتِ محَمَّداً الوَسيلةَ وَالْفَضيلَةَ وَابْعَثْه مَقاماً مَحموداً الَّذي وَعَدْتَه [إِنَّكَ لا تُخْلِفُ الْمِيعَادَ]

Allahumma rabba hadhihi d-da'wati t-tammati, was-salatti l-qa'imati, ati sayyidana Muhammadani l-wasilata wa l-fadilata, wa d-darajata r-rafi'ata, wa b'thhu maqaman mahmudani lladhi wa'dtahu. Innaka la tukhlifu l-mi'ad.

Ô Seigneur, Maître de cet appel parfait et de la prière que l'on va accomplir, donne à Mohammed le pouvoir d'intercéder et la place d'honneur au Paradis, et ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise. (Car Tu ne manques jamais à Ta promesse).

LA PRIÈRE (Salah)[3]

INTRODUCTION : MUQADDIMA

Dieu dit dans le Coran :

« La prière est sûrement une obligation minutée (chaque prière a son temps défini) prescrite aux Croyants ».[4]

Et:

« Fais correctement la prière car la prière détourne (éloigne) des actes immoraux et désavouables, et l'invocation de Dieu est bien plus grande encore »[5]



3. Source : La Doctrine Malikite.(www.doctrine-malikite.fr).
4. Saint Coran sourate An Nisa (4) verset 103
5. Saint Coran sourate Al Ankabout (29) verset 45



Il est écrit dans le Muwattaa (Chapitre XXIV de la prière) que Yahia Ibn Saïd a dit:

« On m'a informé que la prière sera la première œuvre du serviteur examinée le jour de la résurrection. Si elle est acceptée on verra ses autres oeuvres, sinon on ne tiendra pas compte de ses autres œuvres ».

La prière est l'épine dorsale de la religion.

La prière est le seul pilier de l'Islam révélé sans intermédiaire de l'ange directement par Allah ﷻ à son bien aimé Prophète ﷺ au terme de la nuit de l'ascension (mi'râj) où le Prophète ﷺ fut l'invité d'honneur du Seigneur ﷻ.

Après avoir rempli toutes ses conditions nécessaires qui sont l'ablution, la purification de toute souillure (najâsa) du lieu de prière, de l'habit, du corps, couvrir sa nudité[6] se diriger vers la Qibla et le respect de l'heure de la prière, le fidèle formule l'intention(dans le coeur) d'accomplir sa prière et se tient debout face à la Qibla (direction de la Mecque).

On doit prier debout et au temps imparti, si on ne peut pas (handicap physique) on peut prier assis, si on ne le peut pas, on peut prier couché sinon avec les yeux.

La prière est la liaison (Silatun) entre le serviteur et son Seigneur qui ne doit pas être rompue (délaissée).

Notes Importantes:

La doctrine malikite détermine les périodes de temps pendant lesquels la prière surérogatoire, le sujûd at-tilâwa et les actes surrérogatoires sont interdits (Harâm) ou détestables (Makrûh).

6. La femme doit couvrir tout son corps sauf le visage et les mains.

Ces périodes sont développées plus bas après le chapitre des périodes de temps relatives à chaque prière quotidienne.

- De l'aube jusqu'à un peu avant le lever du soleil à l'exception de la Raghîba du Fajr avant la prière du Sobh qui peut être rattrapée en cas de manquement le jour jusqu'au zénith (az-zawâl).

  Le Witr manqué peut aussi être rattrapé avant le Sobh (avant de prier le Fajr) si on dispose d'assez de temps pour faire Sobh avant le lever du soleil.
- C'est détestable de le faire le Sujûd at-tilâwa après Al-isfâr (la première clarté) et c'est autorisé de le faire avant.
- ¾ d'heure environ après que le soleil soit complètement levé dans le ciel d'environ une fléche.
- Après avoir prié la 'Asr jusqu'à un peu avant le coucher du soleil.
- On peut faire le Sujûd at-tilâwa avant la pâleur du soleil mais en revanche c'est détestable après la paleur du soleil (et ce jusqu'à ce que la prière du Maghreb soit accomplie).
- Après que le soleil soit complètement couché jusqu'à l'accomplissement da la prière du Maghreb.
- Avant la prière de la fête ou après (dans le Musallâ : terrain vague où se déroule cette prière)

En revanche on peut prier ou rattraper des prières obligatoires pendant ces temps là sans aucun problème.

Autres exceptions:

Les sunna du Fajr et du Witr peuvent être rattrapées avant de prier la prière du Sobh si on a assez de temps avant le lever du soleil.

LES TEMPS DES PRIÈRES

Les temps des prières obligatoires

Chaque prière doit être faite en son temps prescrit.

Celui qui, sans aucune raison ou excuse, laisse passer le temps d'une prière (sans l'avoir fait) aura commis un grand pêché. Il aura toujours l'obligation bien sûr de rattraper les prières manquées dans tous les cas (et sans attendre).

Une exception est faite pour la femme en état de menstruation (Hayd) ou de lochies (Nifâs). Dans ces cas la femme ne fait pas de prières et ne les rattrape pas.

Les malikites ont divisé le temps de chaque prière en 2 temps:

1. *Le temps " Ikhtiyârî "* pendant lequel la prière peut être faite librement à son début, à son milieu ou avant sa fin. Ce temps commence en général dès l'appel à la prière (al-adhân) qui l'annonce. Mais en général, le meilleur et plus méritoire temps pour prier est le début de ce temps Ikhtiyârî (voir les détails ci-dessous pour chaque prière).

Cela ne contredit pas le fait qu'on fasse des prières surérogatoires avant certaines prières obligatoires.

2. *Le temps " Darûrî "* venant après le temps " *Ikhtiyârî* " est réservé à ceux dont les contraintes ou excuses valables les ont empêché de faire la prière en temps " Ikhtiyârî" .

Celui qui, sans excuse ou contrainte laisse passer le temps “ Ikhtiyârî ” et prie au temps “ Darûrî” commet un pêché «Ithm » à moins qu’une Rak‘at de la prière ait été accomplie pendant le temps “ Ikhtiyârî”.

DÉTAIL DES TEMPS DE CHACUNE DES 5 PRIÈRES

La première prière : Le Sobh (l’Aube)

Le temps “ Ikhtiyârî ” de la première prière (Sobh) de l’aube dite aussi prière du point du jour (fajr) commence quand l’aurore fend les ténèbres en répandant de la lumière à l’extrême et en direction Sud-est- Nord-est ; cette lumière s’élève et gagne tout l’horizon.

La fin de son temps “ Ikhtiyârî ” est marquée par la clarté brillante (Isfâr bayyin). Cette moment est marqué par le fait que les salutations finales de la prière du fidèle sont accompagnées par l’apparition du bord du disque solaire.

La durée du temps dit “ Ikhtiyârî ” est considérable mais il est méritoire de choisir le début de ce temps pour prier.

Le temps dit : « Darûrî » du Sobh commence après la clarté brillante (Isfâr Bayyin) et se termine au lever du soleil.

Celui qui rate la prière de Sobh et se léve après le lever du soleil doit prier le Sobh avant la sunna du Fajr.

La prière du milieu du jour (Dhor)

Le temps “Ikhtiyârî ” du dhor est marqué par le moment où le soleil décline du milieu du ciel et où l’ombre commence à augmenter.



En été, il est recommandé de retarder cette prière jusqu'au moment où l'ombre de chaque chose a augmenté d'un quart de la longueur qu'elle avait quand le soleil a commencé à décliner.

Selon une autre opinion quand la chaleur est intense c'est plus méritoire pour le fidèle, même seul, de prier quand le temps s'est raffraîchit.

Cela car le Prophète ﷺ a dit :*"Faites la prière à la fraîcheur, car l'intensité de la chaleur fait partie du feu de l'enfer"*.

Selon un autre avis il n'est recommandable de retarder ainsi la prière que quand celle-ci est faite dans les mosquées, pour permettre aux fidèles d'arriver à temps.

Mais quand le fidèle n'a pas attendu d'autres personnes, il fera mieux de prier dès le début de ce temps.

La fin du temps du Dhor est marqué par le moment où l'ombre de chaque objet devient égale à cet objet après la première ombre projetée par le soleil déclinant au milieu du jour.

Le temps dit : « Darûrî » de cette prière commence dès l'entrée du premier temps de la prière de 'Asr et se termine au coucher du soleil.

Abû Dâwud rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Le temps de la prière du Dhor s'étend (de son début) et jusqu'à avant le temps du 'Asr (tant que le temps du 'Asr n'est pas arrivé), et le temps du 'Asr s'étend (du début du 'Asr) jusqu'à avant le jaunissement (pâleur) du soleil (tant que le soleil n'a pas jauni)*»

Dans le Muntaqâ tome I page 220 il est précisé: « Ce jaunissement du soleil est à considérer (observer) dans la terre et sur les murs et non dans l'œil du soleil. »

La prière de la Asr (Après-midi)

Le début du temps dit “ Ikhtiyârî ” de la prière de la Asr est marqué par la fin de celui du Dhor.

Sa fin est marquée par le moment où chaque objet devient égal à deux fois celui-ci après la première ombre projetée par le soleil déclinant au milieu du jour.

Selon une autre opinion, le temps de la Asr commence quand le fidèle debout face au soleil aperçoit le soleil du regard sans baisser légèrement ni incliner totalement la tête. S’il ne l’aperçoit pas, c’est que le temps de la prière de la Asr n’a pas encore commencé.

Si le soleil est au-dessus du champ visuel (ainsi déterminé), le temps de la Asr est sûrement commencé.

Selon l’Imâm Mâlik رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ, le temps dit «Ikhtiyârî» de la Asr dure tant que le soleil ne pâlit pas (Isfirâr).

Après et jusqu’au coucher du soleil c’est le temps « Darûrî».

Autrement dit il faut la prier avant la pâleur du soleil.

Pour les mosquées, il est méritoire d’attendre un peu (tout en respectant son temps Ikhtiyârî) pour que les gens puissent se réunir (venir) pour la prier en groupe.

Mais il est plutôt préférable (meilleur) que la personne qui prie seul l’accomplisse au début de son temps Ikhtiyârî.

La prière du Maghrib (coucher du soleil)

La prière du maghrib (coucher du soleil) - aussi appelée la prière du sédentaire (châhid h’âd’ir) parce que le voyageur ne peut l’abréger (la réduire) et doit la faire comme s’il était sédentaire - son temps (Ikhtiyârî), c’est le coucher du soleil.

Quand donc le soleil se cache derrière le voile [de la nuit tombante] cette prière est obligatoire et ne peut être retardée.

Elle n'a qu'un seul moment(Ikhtiyârî) après lequel on ne peut la différer (on ne doit pas la retarder sans raison valable et si elle est manquée, elle sera toujours à rattraper bien sûr).

Son temps "Darûrî "commence dès la fin de son temps "Ikhtiyârî" et s'étend jusqu'à l'aube(tulû' al-fajr).

La prière de la nuit (Icha)

Le temps de la prière de la nuit close (‘atama) qui est la prière du ‘ichâ‘ (ce dernier nom lui convient mieux) est celui où disparaît la lueur crépusculaire du soir, dite chafaq. Le chafaq est la lueur rouge qui subsiste au couchant, produite par les derniers rayons du soleil. Quand, au couchant, il n'y a plus ni lueur jaune, ni lueur rouge, cela marque que la prière est devenue obligatoire. On ne doit pas se préoccuper de la lueur blanche qui peut subsister au couchant. C'est en effet la disparition de la lueur crépusculaire rouge qui marque le temps de cette prière et ce temps dit “ Ikhtiyârî ” dure jusqu'à la fin du premier tiers de la nuit pour ceux qui veulent la différer en raison d'une occupation ou d'une excuse. Mais il est mieux de faire cette prière au tout début de son temps. Ceux qui prient dans les mosquées, pourront sans mal la retarder un peu pour permettre aux gens de se réunir. Il est réprouvable de dormir avant et après, de s'entretenir de choses qui n'ont pas un caractère d'occupation [sérieuse].

Son temps dit « Darûrî » commence après la fin du premier tiers de la nuit et se termine au «Fajr» (à l'aube).

De nos jours les Muwaqqitîns qui ont les moyens de faire les calculs pour les temps de la prière envoient l'information aux mosquées et aux autorités religieuses pour diffusion.[7]

7. Source: la Risâla d'Ibn Abî Zayd Al-qirâwânî chapitre 8 (les temps

Les temps interdits (Haram) pour les prières surérogatoires

En doctrine malikite, la prière surérogatoire et le sujûd at-tilâwa sont interdits (Harâm) dans les temps suivants :

1. Au moment du lever du soleil (à partir de son lever jusqu'à ce qu'il se lève complètement)

2. Au moment de son coucher (à partir de son coucher jusqu'à ce qu'il se couche complètement)

En effet le Prophète ﷺ a dit à ce propos : « *Ne visez pas par votre prière le lever du soleil et son coucher car il se lève avec les cornes de Satan* »

Historiquement, ce sont aussi des temps où les polythéistes adoraient le soleil ou autre idole.

La prière sur le mort ne se fera pas non plus dans ces temps sauf si on a peur que le corps du défunt soit altéré à cause de l'attente ou d'un climat hostile.

3. Au moment du prêche du vendredi.

4. Quand l'Imam entre pour faire son prêche du vendredi.

5. Quand il ne reste plus assez de temps pour faire la prière obligatoire en son temps.

6. Quand on se rappelle qu'on a manqué une prière obligatoire il faudra la faire de suite avant de faire les prières Nafl.

7. Si l'Iqâma est dit pour accomplir une prière obligatoire derrière l'Imam officiel.

---

et les noms des prières) ;Al-Fiqh ʿalâ al-madhâhib al-arbaʾa d'Al-jazîrî tome I page 169-167 et Taqrîb Al-Fiqh al-mâlikî du docteur ʿAbdellah Muʾasir, tome I page 181-171.



Les prières et actes surérogatoires sont détestables (Makrûh) dans les temps suivants :

- De l'aube jusqu'à un peu avant le lever du soleil à l'exception de la Raghîba du Fajr avant la prière du Sobh qui peut être rattrapée en cas de manquement le jour jusqu'au zénith (az-zawâl).

  Le Witr manqué peut aussi être rattrapé avant le Sobh (avant de prier le Fajr) à la condition de disposer d'assez de temps pour faire Sobh avant le lever du soleil.
- ¾ d'heure environ après que le soleil soit complètement levé dans le ciel d'environ une fléche.
- Après avoir prié la 'Asr jusqu'à un peu avant le coucher du soleil.
- Après que le soleil soit complètement couché jusqu'à l'accomplissement da la prière du Maghreb.
- Avant la prière de la fête ou après (dans le Musallâ : terrain vague où se déroule cette prière)
- C'est détestable de le faire le Sujûd at-tilâwa après Al-isfâr (la première clarté) et c'est autorisé de le faire avant.
- On peut faire le Sujûd at-tilâwa avant la pâleur du soleil mais en revanche c'est détestable après la paleur du soleil (et ce jusqu'à ce que la prière du Maghreb soit accomplie).

En revanche on peut prier ou rattraper des prières obligatoires pendant ces temps là sans aucun problème.

Autres exceptions:

En cas de manquement après la prière de l'Isha sunna du Chaf'a et du Witr (par exemple qu'on s'était endormi en oubliant de les faire). Dans ce cas elles devront être rattrapées avant la prière obligatoire du Sobh (et plus précisément avant de faire la sunna du Fajr).

Cela à la condition impérative de disposer d'un temps suffisant pour accomplir le Sobh avant le lever du soleil.

La Sunna du Fajr est faite avant le Sobh, sauf s'il ne reste pas assez de temps pour faire les deux Rak'at du Sobh avant le lever du soleil ou si on rate le Sobh et on ne se léve qu'après le lever du soleil.

Dans ce cas on commence par rattraper le Sobh puis on fait la sunna du Fajr ensuite.

En revanche les prières sunna du Shaf'a et Witr ne peuvent pas être rattrapées après le lever du soleil.

Donc, s'il n'y a pas assez de temps (par exemple si le temps imparti ne permet d'accomplir que 3 raka'as) on doit donner la priorité au witr (une Rak'at) plutôt qu'aux deux raka'as du Fajr et encore moins aux deux raka'as du shaf'a, puis on accomplira notre Sobh (bien sûr) en son temps.

Mais en revanche si on ne dispose pas d'un temps suffisant pour faire 3 raka'as, compte-tenu du fait que le Fajr ne peut pas être rattrapé jusqu'au zénith (az-zawal) il faudra accomplir le Sobh, en délaissant le Witr et le Fajr qui devra être retardé après l'apparition du soleil (environ 3/4 d'heures après le lever du soleil).



Remarques importantes :

- Si par oubli on commence une Nâfila (prière surérogatoire) dans les temps où il est détestable de faire la prière surérogatoire il est préférable (mandûb) de couper cette nafila qui ne devra pas être refaite ensuite.
- En revanche si par oubli on commence une Nâfila dans les temps où il est interdit de faire la prière surérogatoire il y a obligatioin de la couper.

DÉROGATION : NAFILAS QUI DOIVENT ÊTRE FINIES

Doivent être finies les nafilas de celui qui :

Par ignorance ou par oubli prie une Nâfila et ne la coupe pas alors que l'Imâm fait son prêche.

A commencé sa nâfila alors que l'Imâm monte sur le Minbar (pour faire le prêche).

On peut accomplir ou rattraper des prières obligatoires pendant ces temps là sans aucun problème.

C'est préférable (Mandûb) pour celui qui commence pendant ces temps là une prière obligatoire puis qui se rappelle qu'il n'a pas avoir fait la prière obligatoire précédente et qu'il a déjà fait une Rak'at de compléter la première Rak'at avec une deuxième et de considérer cela comme une nâfila puis de prier dans l'ordre les deux prières obligatoires.

En effet cette Nâfila n'était pas intentionnelle donc pas concernée par la Karâha ou le Tahrîm signalés.



COMMENT PRIER : TAALIM AS-SALAT

<u>L'IQAMA</u>

C'est sunna pour l'homme et Mandûb pour la femme et l'enfant de commencer par réciter l'iqâma tout de suite avant de rentrer dans la prière obligatoire(avant chaque prière obligatoire même s'il s'agit de son rattrapage).

REMARQUES IMPORTANTES

Si un (ou plus) homme pubére prie avec une (ou plus) femme ou un (ou plus) enfant,l'homme doit faire l'iqâma qui n'est plus mandûb pour cet enfant ou cette femme dans ce cas car la femme ne dirige pas la prière et ne fait pas l'iqâma pour les autres.

Selon la Mudawwana de Sahnûn l'homme qui prie:

Seul fera la Iqâma en secret:

عن حيوة بن شريح عن زهرة بن معبد القرشي أنه سمع سعيد بن المسيب ومحمد بن المنكدر يقولان إذا صلى الرجل وحده فليؤذن بالاقامة سرا في نفسه

En groupe doit faire la Iqâma à voix haute pour cette prière.

Toujours selon la Mudawwana la prière de celui qui oublie de faire l'iqâma reste valide.

Celui qui délaisse volontairement l'iqâma devra demander pardon à Dieu mais sa prière sera aussi valide.

قال ابن القاسم وسألت مالكا فيمن صلى بغير اقامة ناسيا قال لا شئ عليه(قال) قلت فان تعمد قال فليستغفر الله ولا شئ عليه



L'adhân est sunnah pour un groupe qui vient faire une prière Fard en son temps et désire que d'autres prient avec eux.

L'adhân est fard kifâya (obligation communautaire) pour les musulmans d'une ville où la prière du vendredi se fait.

La femme ne fait pas l'Adhân.

FORMULE DE L'IQAMA[8]

Allahu akbar Allahu akbar

- Ashhadu anlâ ilâha Illa Allah
- Ashhadu Anna Muhammadan rasûlu Allah
- Hayya 'Ala as-salâti
- Hayya 'alâ al-falâh
- qad qâmati as-salât
- Allahu akbar, Allahu akbar
- Lâ ilâha Illa Allah

Suite de l'apprentissage de la prière:

Debout en direction de la Qibla émettre (intérieurement) l'intention (dans le coeur) de prier (Sobh ou Dhor ou 'Asr...).

L'intention accompagne le début de la Takbîrat al-Ihrâm)

8. Version de la Mudawwana de Sahnûn

Puis la prière commence:

1.En position debout lever les mains au niveau des épaules et en les baissant il dit : "ALLAAHU-AKBAR" ce qui signifie: "Dieu est le plus Grand" et cela s'appelle "TAKBÎRA-TU-LIHRÂM".

Position des mains pendant la prière: l'avis de l'équipe 'doctrine-malikite' est le suivant:

Ce sujet sur la prière ressort du Mandûb (préférable):

il y a des arguments sur le Qabd (le fait de poser la main droite sur la main gauche sur la poitrine dans la position debout de la lecture) et des arguments sur le Sadl (le fait de laisser les mains et les bras au long du corps): donc que vous faites le Qabd ou le Sadl votre prière reste correcte. Le plus important c'est la prèsence 'Al-hudûr' dans la prière.

1. Le "TAKBÎRATU-LIHRÂM" :

En position debout lever les mains au niveau des épaules puis les baisser en disant : "Allahu Akbar".

La position des mains pendant la prière est un sujet de l'ordre du Mandûb (préférence seulement) dans la prière.

Des arguments contradictoires sur la position des mains pendant la prière font que quelle que soit la position adoptée (Qabd ou Sadl) la prière reste correcte. Le plus important est la prèsence 'Al-hudûr' dans la prière.

2. PREMIÈRE RAKʿA [9]

Récitation debout de la première sourate (AL FATIHA): [10]

الْحَمْدُ للهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ
الرَّحْمنِ الرَّحِيمِ مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ
إِيَّاكَ نَعْبُدُ وإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ اهدِنَــا الصِّرَاطَ المُستَقِيمَ
صِرَاطَ الَّذِينَ أَنعَمتَ عَلَيهِمْ غَيرِ المَغضُوبِ
عَلَيهِمْ وَلاَ الضَّالِّينَ

Al-hamdu lillahi Rabbi l-ʿalamin. Ar-Rahmani r-Rahim. Maliki yawmi d-din. Iyyaka naʿbudu wa iyyaka nastaʿin. Ihdina s-sirati l-mustakim. Sirat alladhina anʿamta ʿalayhim. Ghayri l-maghdubi ʿalayhim wa la d-dallin. Amin."

Louange à Dieu, Seigneur des mondes -le Clément, le Miséricordieux - Le Roi du Jour du Jugement - C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons le secours - Dirige-nous vers le sentier droit - Le sentier de ceux que Tu as comblés de bienfaits - Non pas le sentier de ceux qui encourent Ta colère - Ni celui des égarés. ÂMÎN

Dire «âmîn» à voix basse sauf l'Imâm qui ne le dit pas après avoir lu la FATIHA. Seuls les gens dirigés le disent.

Après la Fatiha le fidèle récite uniquement pendant les deux premières unités (Rakʿat) de la prière quelques versets

9. La récitation des versets du Coran se fait obligatoirement en arabe et les essais de traductions sont ici donnés juste à titre informatif.
10. À propos de la lecture à voix haute de la Basmallah voire la rubrique des Makruhat as Salat en fin du chapitre sur la prière.

du Coran ou une petite sourate comme par exemple la sourate Al Kawthar (Sourate No 108) qui comprend trois versets :

إِنَّا أَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ {١}

فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ {٢}

إِنَّ شَانِئَكَ هُوَ الأَبْتَرُ {٣}

"*Inna a'taynaka l-kawthar. Fasalli li rabbika wanhar. Inna shani'aka huwa l-abtar.*"

Nous t'avons certes, accordé l'Abondance. - Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie. - Celui qui te hait sera certes, sans postérité. -

3. LE RUKU

Après la lecture de la FATIHA et de la sourate, le fidèle s'incline et dit : "*Allahu Akbar*"(Dieu est le plus Grand.)

En position inclinée il dit 3 fois : "*Soubhana Rabbi al Azim*" (Gloire à mon Seigneur Tout-puissant.)

4. LA POSITION DEBOUT

Puis il se relève en disant : "*Sami'a Allahu liman hamdidah.*" (Que Dieu entende celui qui le loue)et une fois relevé il dit: "*Rabbana wa laka l-hamd*" ("Seigneur, à Toi les louanges.").

5. LA PROSTERNATION (SUJUD)

Puis il se prosterne, le front, le nez, les mains, les genoux et les pieds en contact avec le sol en disant : "*Allahu Akbar*". Prosterné il dit 3 fois : "*Soubhana Rabbi al A'ala*" ("Gloire à Dieu le Très-Haut.")



6. L'ASSISE INTERMÉDIAIRE (JALSAH)

Le fidèle dit en relevant la tête "*Allahu Akbar*" et s'assoit en plaçant le pied droit en position verticale.

La partie inférieure de ses orteils reposée sur le sol, il replie le pied gauche et fait porter la fesse sur le sol en évitant de s'asseoir sur le pied gauche.

Il peut [préalablement] incliner le pied droit placé en position verticale et ainsi toucher terre avec le gros orteil.

Ces dispositions sur l'assise n'ont aucun caractère strict.

Dans cette position dire: "*Rabbi Ghfir li wa-rhamni wa-rzuqni wa djalni min as saleeheen"* (Seigneur Pardonne-moi, donne-moi Ta clémence, Apporte-moi ma rétribution et fais de moi un être pieux).

7. LA DEUXIÈME PROSTERNATION

Puis il se prosterne à nouveau en disant : "*Allahu Akbar*" Prosterné il dit 3 fois : "*Soubhana Rabbi al A'ala*.

8. RETOUR À LA POSITION DEBOUT

Puis en se mettant debout en disant : "*Allâhu-Akbar*" et c'est ainsi que se termine la première RAK'A et commence la deuxième unité.

DEUXIÈME RAK'A :

La 2ème Raka se fait, après s'être redressé en disant *Allâhu-Akbar* comme la première Raka.

Le fidèle récite en étant debout la FATIHA et quelques versets du Coran, puis accomplit comme lors de la prière Rakat.

Puis, au lieu de se lever après la deuxième prosternation, le fidèle s'assoit une 2ème fois, dit "*Allâhu Akbar*" et récite la formule des Salutations (at-tashahhud intermédiaire) :

« *At-tahiyyâtu lillâhi, azzâkiyâtu lillahi, attayyibâtu assalawâtu lillâhi, as-salâmu'alayka ayyuhannabiyyu wa rahmatuAllahi wa barakâtuhu, as-salâmu 'alaynâ wa ʿalâ ʿibâdiAllahi-s-sâlihîna, ash-hadu an lâ ilâha illa Allah, wa ash-hadu anna Muhammadan ʿabduhu wa Rasûluhu* »

« Les salutations, prières et bonnes paroles sont à Allah. Que la paix soit sur le prophète, ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions. Que la paix soit aussi sur nous et sur tous les serviteurs vertueux d'Allah. J'atteste qu'il n'y a pas de Dieu (digne d'adoration) excepté Allah, et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et messager »

Si sa prière est de deux rak'a comme celle du Sobh continuer en récitant la salâtu al-ibrâhîmiyyah: « *Allahuma salli 'alâ Muhammad wa 'alâ âli Muhammad kamâ sallayta ʿalâ Ibrâhîm wa ʿalâ âli Ibrâhîm, wa bârik 'alâ Muhammad wa ʿalâ âli Muhammad kamâ bârakta 'alâ Ibrâhîm wa 'alâ âli Ibrâhîm fi-l-'âlamîna innaka hamîdun majîd* » :

Ô mon Dieu, prie sur Muhammad, sur la famille de Muhammad comme Tu as prié sur Abraham et sur la famille d'Abraham, répands Tes bénédictions sur Muhammad, sur la famille de Muhammad comme Tu les as répandues sur Abraham et sur la famille d'Abraham. A Toi vont les louanges et la gloire.

Dans le rite malikite, il est préférable pendant la lecture du tashahhud de bouger l'index.



Dans le cas d'une prière de deux Rak'at, après le Tashahhud final dire le salam en tournant la tête à droite : « As-salâmu 'alaykum» (Que la paix soit sur vous).

En cas de prière en groupe derrière l'Imâm, c'est sunna de faire le Salâm en direction de l'Imâm puis à gauche en plus du premier Salâm obligatoire (donc si on prie seul ou si on est Imâm on s'arrêtera au Salâm à droite sans faire le deuxième Salâm à gauche ni en face).

DÉCOMPOSITION DES PRIÈRES QUOTIDIENNES

Le Sobh **(Prière de l'aube)**, première prière de la journée :

Les prière wajib de deux rakʿat (il en va autrement des prières nafila (sunna)), comme on les a décrites, se font à voix haute quant à la récitation de la FATIHA et de la Sourate.

Elle est précédée par une prière très recommandée (raghîba) qui s'appelle le Fajr qui se fait en deux rakʿat à voix basse.

Dans notre école le Fajr est prié avec la seule FATIHA

Dans chaque Rak'at comme le dit la Mudawwana de Sahnûn seule la Fatiha est lue comme ce récit le confirme:

من المدونة الكبري للامام مالك التي رواها الامام سحنون بن سعيد التنوخي عن الامام عبد الرحمن بن القاسم العتقي عن امام دار الهجرة: وسألنا مالكا عن ركعتي الفجر ما يقرأ فيهما فقال مالك الذي أفعل أنا لا أزيد على أم القرآن وحدها ألا ترى إلى قول عائشة زوج النبي صلى الله عليه وسلم ان كان رسول الله صلى الله عليه وسلم ليخفف ركعتي الفجر حتى أني لاقول أقرأ فيهما بأم القرآن أم لا

On demanda à l'Imâm Mâlik à propos de la sunna du Fajr qu'il lisait dans les récitations de chaque Rak'at et il répondit:

«Je lis uniquement la FATIHA (dans les deux Rak’at du Fajr) et rien de plus. En effet n’as-tu pas entendu ce qu’Aïsha ﵂ l’épouse du Prophète ﷺ a dit :

"*le Prophète ﷺ allégeait les deux Rak’at de la prière du Fadjr au point que je me demandais s’il avait lu dans ces deux Rak’at la FATIHA ou non.*" »

Si on rate la prière de Sobh et qu'on se léve le matin après le lever du soleil: on commencera par rattraper le Sobh avant de faire la sunna du Fajr

La sunna du Fajr est la seule prière surérogatoire qui peut être rattrapée jusqu’au zénith (Az-zawâl).

La deuxième prière : celle du milieu de la journée (**Dhor**):

Elle contient quatre rak‘at (unités) séparées par le Tashahhud du milieu,(après avoir récité le Tashahhud du milieu, on se léve puis on dit "Allâhu Akbar" et on continue en faisant deux Rak'at avec la Fatiha sans la Sourate cette fois).

Cette prière se fait à voix basse (silencieuse), les deux dernières Rak‘at se font avec la FATIHA sans la Sourate.

Le dernier Tashahhud (Tashahhud final) se fait en complétant le Tashahhud du milieu avec la prière sur le Prophète ﷺ tels qu'ils ont été détaillés ci-dessus.

Dans la doctrine malikite, il est préférable pendant la lecture du tashahhud de bouger l’index.

Enfin, on dit en tournant la tête à droite : « As-salâmu 'alaykum »: ce qu'on appelle le Salâm.

Dans la prière en groupe derrière l'Imâm, comme indiqué ci-dessus, en plus du premier Salâm obligatoire, c’est sunna de faire le Salâm en face puis à gauche (donc si on prie



seul ou si on est Imâm, on s'arrêtera au Salâm à droite sans faire le deuxième Salâm à gauche ni en face).

La troisième prière est celle de L'ʿAsr (dans l'après-midi) :

Elle se fait exactement comme celle du Dhor.

La quatrième prière est celle du Maghrib (coucher du soleil) :

On fait deux premières Rakʿat comme ceux du Sobh (la première prière) à voix haute pour les récitations de la FATIHA et de la Sourate, puis le Tashahhud intermédiaire du milieu puis on se redresse, en disant "Allâhu Akbar" et on fait une dernière Rak'at avec la FATIHA en lecture silencieuse sans la Sourate et on fait le Tashahhud final et le salut final(le Salâm): cela fait au total trois Rak'at séparées par le Tashahhud du milieu.

La cinquième prière : L'Ishâ (de la nuit)

Composée de quatre Rakʿat, on la prie comme le Dhor et la Asr sauf que dans les deux premières Rakʿat, la FATIHA et la Sourate sont récitées à voix haute. Ensuite il est préférable de prier à voix haute deux Rakʿat, appelées ***Shaf ʿa*** conclue par les salutations finales et suivie d'une prière unitaire appelée *Witr* qui est une sunna prophétique d'un grand mérite.[11]

NOTES IMPORTANTES :

- Quand on dit Sourate il faut comprendre un verset du Coran (au choix) au minimum tout simplement.
- Les prières du jour sont silencieuses (sauf celles qui ont un sermon (Khutba) et celle du Sobh) et

11. Le Shafa'a et le Witr sont 2 prières séparées chacune d'entre elle étant composée de la Fatiha, de la sourate du Coran du tachahoud complet et de la salutation finale.



celles de la nuit à voix haute (les 2 premières rak'at seulement).

- À voix haute pour les hommes signifie se faire entendre par celui qui est à côté (sans crier ni déranger le voisin !) sans limite supérieure.[12]
- A voix basse pour les hommes veut dire silencieusement sans se faire entendre mais en bougeant obligatoirement la langue (la limite supérieure de la voix basse pour l'homme consiste à s'entendre soi-même et la limite inférieure de cette voix basse pour lui consiste à bouger la langue).
- Pour la femme, réciter à voix haute signifie qu'elle se fait entendre elle-même sans se faire entendre par les autres.
- Réciter à voix basse pour la femme signifie bouger la langue sans se faire entendre ou s'entendre elle-même.
- Pendant la prosternation(Sujûd), le front, le nez et les paumes des mains doivent toucher le sol.

<u>**Sunnas moins appuyées de la prière**</u> :

- *L'iqâma* avant de commencer la prière,
- Avoir pendant la prosternation la paume des mains les extrémités des pieds (orteils) et les genoux en contact avec le sol.
- Il est préférable que l'homme:

— ne joigne pas les pieds pendant la prière (en position debout)

12. Cf. al-Fiqh 'alâ al-madhâhib al-arba'a d'Al-jazîrî tome I page 238



— ne colle pas le ventre contre les cuisses, et

— n'approche pas les coudes aux genoux dans la position de prosternation.

- La femme en position de prosternation doit de préférence rassembler ses membres en se recroquevillant.
- Il est aussi préférable selon la doctrine malikite de laisser les mains posées à plat sur les cuisses près des genoux pendant la lecture et de bouger l'index de la main droite en gardant le pouce tendu vers l'avant.
- Les mains sont posées à plat sur les cuisses, les doigts proches des genoux.

Comment s'asseoir selon le Muwattaa Chapitre XII:

Selon Yahia Ibn Saïd Al Qassim Ibn Muhammad[13] montra aux fidèles la façon de s'asseoir pour faire le Tashahhud :

Il dressa son pied droit, plia le gauche, s'assit sur sa hanche gauche, ne s'assit pas sur son pied (gauche) et dit: « Abdullah Ibn Omar ﷺ m'a montré cela en disant qu'il a vu son père faire de même».

Selon Ibn abî Zayd [14] dans sa Risâla chapitre 10 :

Placer le pied droit en position verticale, la partie inférieure des orteils reposant sur le sol, replier le pied gauche et faire porter la fesse sur le sol en évitant de s'asseoir sur le pied gauche.

13. Al-Qāsim ibn Muhammad ibn Abu Bakr As-Siddiq est né en 36 (ou 38) de l'Hégire et est décédé en 106 (ou108) de l'Hégire correspondant à 660/662) et 728/730 du calendrier grégorien.

14. Ibn Abî Zayd Al-Qayrawânî, de son nom complet Abû Muhammad Abdullah ibn Abî Zayd al-Qayrawânî né en 922 à Kairouan en Ifriqiya (actuelle Tunisie) et mort en 996 dans la même ville, est un juriste malikite.

Le fidèle peut s'il le veut incliner le pied droit préalablement placé en position verticale et faire toucher terre au coté du gros orteil mais ces dispositions n'ont aucun caractère strict.

Le Salâm (*As-salâmu 'Alaykum*) une fois est Fard (obligatoire), le fait de le dire à voix haute "à droite" est mandûb (sunna moins appuyée) tout comme le fait de répondre au salâm de l'Imâm (c'est à dire faire le salâm en face) et au salâm de celui qui est à gauche (en faisant le salâm à gauche).

Le salâm à gauche n'est pas à faire pour celui qui dirige l'Imâm ni par celui qui prie seul (Al-fadh).

Il est sunna de le faire à gauche si on est dirigé et on a quelqu'un à notre gauche qui a fait avec nous derriére l'Imam une Rak'at ou plus.

C'est Mandûb (recommandé) de faire le qunût (invocations spéciales) après la Sourate de la deuxième rak'at du Sobh et avant l'inclinaison (rukû') de celle-ci.



Surnommé le petit Malik, son ouvrage le plus connu, Al-Risâla ou L'Épître est considéré comme le troisième ouvrage de référence du malikisme après Al-Muwatta de l'imam Mâlik ibn Anas et la grande Al Mudawwana de l'imam Sahnoun.
Il est membre de la tribu berbère des Nefzaouas. Il passe la majeure partie de sa vie à Kairouan.
Ibn Abî Zayd Al-Qayrawânî contribua par ses écrits à la régression du chiisme dans l'Ifriqiya du Xe siècle et à la propagation du malikisme en Afrique du Nord et en Afrique occidentale.



DESCRIPTION IMAGÉE DE LA PRIÈRE
selon le rite Malikite



Le fidèle, une fois qu'il s'est mis en état d'ablution se tient debout avant de commencer la prière.

C'est pendant ce moment que le / la fidèle formule (intérieurement) son intention et se prépare à prier.

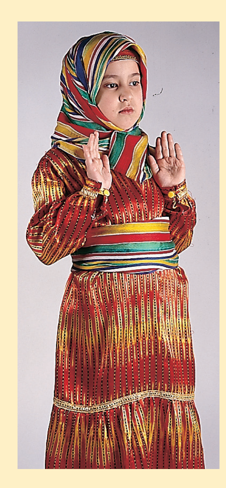


Le Takbirat al Ihram



Le fidèle dit Allahou Akbar en plaçant ses mains ouvertes au niveau des oreilles.

La fidèle dit Allahou Akbar en plaçant ses mains ouvertes au niveau de la poitrine



Début de la Prière



Lire tout en position debout la Fatiha et d'un verset ou d'une sourate du Coran.

Le garçon les mains sur le ventre.

La fille les mains sur la poitrine



Le Ruku





Après avoir dit « Allahu Akbar » Les fidèles se courbent en plaçant leurs mains sur les genoux



Le Redressement

Le fidèles après avoir dit la formule : *“Sami Allahou liman Hamidahou”* (Allah entend celui qui le loue.)

Se relèvent et une fois relevé dit : Rabbana lakal Hamd



Et après avoir dit Allahou Akbar le fidèle se prosterne

Le Sujud (La Prosternation)



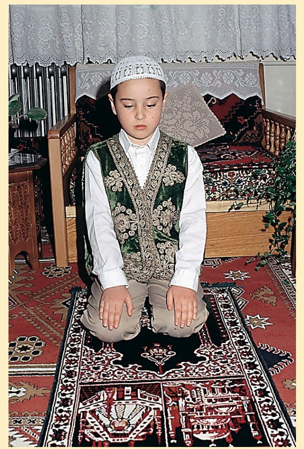
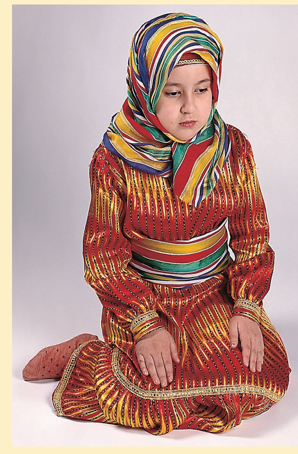


Pendant le Sujud dire Soubhan Rabbi al Aala

Pureté au Seigneur le Tout Haut

Puis dit « Allahu Akbar »

La Position Assise



Le fidèle peut dans cette position prononcer des invocation par exemple:

« Allahumma ghfirli! »

« Ô Seigneur pardonne-moi ! »

Précision importante : Position des pieds pendant la position assise intermédiaire.

Puis passer au deuxième sujud en disant

« Allahu Akbar »



Le Sujud (La Prosternation)




Pendant le Sujud dire Soubhan Rabbi al Aala

Pureté au Seigneur le Tout Haut

Puis dit « Allahu Akbar » et se redresse pour la deuxième Rakat

Après s'être relevé le/la fidèle se maintient debout et lit la Fatiha et une sourate du coran comme lors du début de la prière.(voir plus haut).

Puis le / la fidèle procède dans l'ordre comme dans la première partie de la prière ordre sans oublier de dire « Allahu Akbar » quand c'est requis en faisant dans le même le Ruku, la prosternation, le premier sujud, la position assise puis le dernier sujud.

Puis le /la fidèle passe à la position assise et aux salutations intermédiaires sauf en ce qui concerne la première prière pendant laquelle il faut prononcer les salutations finales (Attahiyate & Salat al Ibrahimiyah).

LES OBLIGATIONS, SUNANS ET MANDUB DE LA PRIÈRE SELON IBN 'ASHIR : MATN IBN 'ASHIR AS-SALAT

Selon les vers d'Ibn 'Ashir il y a 16 wâjibs (piliers ou obligations) de la prière rituelle et quatre conditions nécessaires.

Les wâjibs sont :

(1) Le takbîr initial, dit de sacralité

(2) Se tenir debout pendant ce premier takbîr,

(3) l'intention (intérieure) au le début de ce takbîr,

(4) La récitation de la FATIHA,

(5) La station debout pendant cette récitation,

(6) L'inclinaison,

(7) se relever de l'inclinaison,

(8) Se prosterner avec humilité (et un minimum de présence) [15]

(9) Se relever de la prosternation,

(10) effectuer le salâm final,

(11) s'asseoir pour ce salâm,

(12) Respecter l'ordre des parties fondamentales (wâjibs),

(13) Se tenir droit en étant debout et assis,

(14) s'arrêter pendant un moment dans chaque position.

(15) Prononcer le takbîr initial et le salâm final après l'imâm.

---

15 Attention: il faut se prosterner sur le front et le nez.La prière de celui qui ne se prosterne pas sur son front est invalide et doit être refaite même après son temps. La prière de celui qui se prosterne sur son front et pas sur son nez mais est valide mais c'est préférable qu'il la refasse dans son temps.



(16) L'intention pour chaque prière de suivre l'Imâm (depuis le début).

L'imâm devra avoir l'intention de diriger ces prières: la Prière de la Crainte, les prières combinées en groupe (regroupement de prières par une nuit de pluie), la Prière du Vendredi, et s'il remplace un Imâm qui a dû s'absenter en cours de prière.

Ses conditions préalables sont :

(1) faire face à la direction de la Ka'ba,

(2) se débarraser des impuretés physiques (souillures), purifier le lieu de prière, l'habit et le corps de chaque najâsa (impureté),

(3) couvrir sa nudité.

(4) la pureté rituelle (avec l'ablution ou le bain rituel).

Toutes sauf la dernière sont des conditions préalables (nécessaires) si on s'en rappelle et qu'on en est capable.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA NUDITÉ

Le fidèle doit couvrir (sauf en cas d'impossibilité) sa nudité mughallaza (essentielle) et Mukhaffafa (légère) pour la prière.

Couvrir sa nudité Mughallaza est une condition de validité de la prière (sauf en cas d'impossibilité).

Pour les malikites la nudité ('Awra) Mughallaza de l'homme est constituée de son sexe, ses testicules, et la raie des fesses (halaqat a-ddubur).

Sa nudité Mukhaffafa (légère) est ce qui est entre le nombril et les genoux sauf les parties Mughallaza qu'on vient de citer.

La nudité ('Awra) Mughallaza (essentielle) de la femme est tout son corps sauf ses membres, sa gorge (En dessous du menton et au-dessus de la poitrine), le haut du dos et ce qui est au-dessus.

Sa nudité Mukhaffafa (légère) comprend sa gorge, le haut de son dos, de ses avant-bras, de son cou, de sa tête et de son genoux jusqu'à ses pieds.

Le visage et les mains ne font pas partie de l'Awra de la femme.

La prière de celui (ou de celle) qui prie (sans oubli ou sans empêchement) qui ne couvre pas une partie ou la totalité de son Awra Mughallaza (essentielle) est invalide et doit être impérativement refaite (rattrapée) même après son temps.

La prière de celui ou celle qui prie sans couvrir sa nudité légère (Mukhaffafa) reste valide mais il lui est préférable de la refaire dans son temps en se couvrant correctement.

Exception :

La prière de la femme qui découvre la plante de ses pieds est valide et ne doit pas être refaite.

Il en va de même de la prière de l'homme qui prie en ne couvrant pas ses cuisses ou son bas du ventre (au dessus du pubis) ou le bas du dos (au dessus des fesses).[16]

Pour ceux qui ont:

- oublié de se couvrir correctement[17],

- prié avec des souillures par oubli ou par incapacité d'enlever ces souillures,

- commis une erreur quant à la direction de la Ka'ba (ou ont prié dans la mauvaise direction par oubli)…

C'est mandub qu'ils reprient avant la fin du temps de cette prière

16. Référence : Al-Fiqh 'alâ al-madhâhib al-arbaa tome I page : 172 et voir les vers d'ibn 'Âshir à ce sujet.

17. D'autres savants affirment que le fait d'oublier de couvrir sa nudité mughallaza et faire la prière ainsi oblige à la refaire (en étant couvert) même si son temps est passé.



En revanche la prière de ceux qui sont empêchés de prier dans la bonne direction ou de couvrir leur nudité reste correcte et n’a pas à être refaite.

CAS D’INVALIDITÉ DE LA PRIÈRE

Sont invalides les prières de celui / celle qui :

- Prie sciemment dans la mauvaise direction alors qu’il peut s’orienter vers la Qibla.

Mais celui qui s'oriente mal par erreur et s'en aperçoit pendant sa prière doit:

- Si son erreur est grande stopper sa prière, s'orienter dans la bonne direction et refaire impérativement sa prière.

- Si la déviation est petite s'orienter dans la bonne direction sans stopper sa prière qui sera valide.

- Prie en sachant que son corps, ses habits ou son lieu de prière sont souillés alors qu’il pouvait ôter l’impureté.

- Ne couvre pas sa nudité (mughallaza) en connaissance (sans oubli) et en pouvant la couvrir.

La femme dont la poitrine, les cheveux, l'avant bras, ou une des parties du genoux jusqu'aux pieds sont découvertes doit recommencer sa prière (cela est recommandé mandûb) dans son temps réparti.

La condition préalable pour que la prière rituelle devienne wâjib pour la femme est la cessation du saignement menstruel/postnatal (lochies) avec soit une émission claire de perte blanche vaginale (qassa al-baydâ) ou le séchage de la zone (sur laquelle un tissu est placé).

Les femmes ne rattrapent pas les prières manquées pendant le saignement menstruel/postnatal.



Puis, une ultime condition préalable est que l'on soit entré dans le temps de la prière.

« Ainsi, accomplissez chaque prière rituelle en son temps en tant qu'obligation. »

SUNANES MOUAKKADA (APPUYÉES) DE LA PRIÈRE

(1) réciter une Sourate (un verset du Coran au minimum) après la FATIHA exception faite de la prière sunah du Fajr[18]

(2) Se tenir debout dans les 2 premières unités de la prière.

(3) Réciter à voix haute ou basse aux moments appropriés,

(4) les takbîrs (Allahu Akbar) excepté le takbîr initial qui est wâjib et non pas sunnah),

(5) Chacun des Témoignages (tashahhud),

(6) se mettre en position assise pour le premier Tashahhud,

(7) se mettre en position assise pour le deuxième Tashahhud. (Le temps où on doit rester assis pour le salam c'est-à-dire s'asseoir tandis que l'on fait le salam est, quant à lui, wâjib et non pas sunnah),

(8) le "sami'a Allahu li mane Hamidahu" que prononce l'imam qui prie en se relevant après l'inclinaison. Ceux qui prient derriére l'Imam ne disent pas "sami'a Allahu li mane Hamidahu" mais seulement "Rabbanâ wa laka al-hamd" quand leur Imam dira: "sami'a Allahu li mane Hamidahu".

18. Voire Page 19 l'explication basée sur le récit de l'Imam Malik expliquant ce qu'il lisait pendant la prière sunnah du Fajr et de l'affirmation qu'il faisait expliquant que pendant cette prière il ne lisait que la sourate Al Fatiha à l'exclusion que toute autre lecture complémentaire.



Ces sunnahs valent pour celui qui prie seul et pour l'Imâm.

AUTRES SUNNANES MANDÛBS (PRÉFÉRABLES).

Parmi elles figurent:

- l'Appel avant de commencer la prière (iqâma),

- la prosternation avec la paume des mains en contact avec le plancher tout comme les extrémités des pieds (c.-à-d. les orteils) et les genoux,

Et pour celui qui suit (un Imâm) ou qui prie en jemaate :

- Écouter la récitation à haute voix (de l'imâm).

Répondre au salâm de l'Imâm (salut en face).

Faire le cas échéant salâm à gauche à celui qui s'y trouve s'il a fait avec nous derrière l'Imam une Rak'at ou plus.

Prolonger le temps d'arrêt minimum (dans chaque position) afin d'être plus présent avec Allah ﷻ dans chaque acte de la prière,

Placer un objet (sutra) quand on ne suis pas un Imâm pour éviter que quelqu'un passe devant soi.

Dire à droite et à voix haute le premier As salam 'Aleykoum.

Dire dans le tashahhud les termes de la salutation relatés par 'Umar ibn Al-Khattâb ﵁ (voir page 17) et dans le dernier Tashahhud demander la bénédiction d'Allah pour le Prophète ﷺ.

L'Adhân (l'appel à la prière) est sunnah pour un groupe qui vient faire une prière wâjib en son temps et qui souhaite que d'autres s'y joignent également.

<u>Les 21 « mandûb» (préférable) de la prière selon Ibn ‘âshir</u> :

1. Faire à droite le Salâm de clôture de la prière.

2. Celui qui suit l'imam doit dire à voix basse « âmin » après la lecture à voix haute de l'imam de la Fatiha qui, quant à lui, ne dit pas "amin" apres avoir récité la Fatiha.

3. Après que l'imam a dit "samia Allahu li man Hamidahu" ceux qui prient derrière lui disent «rabbanâ wa lakal hamd».

4. La récitation silencieuse du du'a Qunût après la deuxième rak‘at du Sobh et avant l'inclinaison (rukû‘) de celle-ci.

5. La tasbîh pendant l’inclinaison (Sobhân rabbiya al-'azîm) et pendant la prosternation (Soubhân rabbiya al-a ‘lâ).

6. Ar-ridâa : mettre un bel habit sur ses épaules dessus son habit) ou qui couvre la tête, le cou et donne plus de beauté (zîna) et de sérénité tel que le turban (‘amâma)).

7. Le Sadl (laisser les mains libres tendues vers le bas) pendant la prière obligatoire.

8. Dire : « Allahu akbar » (en plus du « takbîrat al-ihrâm» obligatoire) pendant les actes de la prière (sauf en se relèvant de l'inclinaison).

Une fois levé après la position assise après le «tashahhud du milieu» dire une fois « Allahu akbar».

9. Pendant le tashahhud : fermer les doigts de la main droite sauf l’index et le pouce.

10. Pendant le tashahhud bouger l'index de la main droite en tendant le pouce et l'index (seul l'index bouge)



et en maintenant les mains posées sur les cuisses près des genoux.

11. Ne pas coller le ventre contre les cuisses, ni approcher les coudes aux genoux dans la position de prosternation. Pour la femme, une position plus jointe est préférée.

12. La façon de s'asseoir pendant la prière.[19]

Yahia Ibn Saïd a rapporté que Al-Kassem Ibn Muhammad montra comme suit aux fidèles la façon de s'asseoir pour faire le Tashahhud :

Il dressa son pied droit, plia le gauche, s'assit sur sa hanche gauche, et ne s'assit pas sur son pied (gauche).

Puis il dit :

« Abdullah Ibn Omar m'a montré cela en disant qu'il a vu son père faire de même ».

Selon Ibn abî Zayd dans sa Risâla chapitre 10 :

Placer le pied droit en position verticale, la partie inférieure des orteils posée sur le sol, replier le pied gauche et faire porter la fesse sur le sol en évitant de s'asseoir sur le pied gauche.

Celui qui le veut peut incliner le pied droit préalablement placé en position verticale et faire ainsi toucher terre au coté du gros orteil.

Toutefois ces dispositions n'ont aucun caractère strict. (il est préférable pour l'homme en position assise d'espacer les cuisses et ne pas les joindre)

13. et 14. Mettre les mains sur les genoux en position d'inclinaison, avec les genoux droits (sans les courber).

19. source : Muwattaa Chapitre XII

15. Celui qui est dirigé par l'imam doit lire (en silence) dans la prière qui ne se fait pas à voix haute la Fatiha et la sourate et dans les prières à voix haute écouter attentivement l'imam.

16. Dans la position de prosternation:

Placer les mains ouvertes à hauteur des oreilles (près des oreilles ou en bas de celles-ci) avec les doigts joints (serrés) et en direction de la Qibla, ne pas laisser les avant-bras reposer sur le sol ni les bras joints aux flancs (janb) et les éloigner modérément de nos flancs et poser les pieds verticalement, la face interne des gros orteils contre le sol.

17. Lever les mains à hauteur des oreilles ou au niveau des épaules dans la «Takbîrat al-ihrâm » pour commencer la prière.

18. Lire une des Sourates longues du Mufassal dites « Tiwâl al-mufassal »[20] dans chaque rak'at de la prière du Sobh et dans chacune des deux premières Rak'at de la prière de Dhor.

Lire une des Sourates moyennes du Mufassal dites « Awâsit al-mufassal [21]» dans chacune des 2 premières Rak'at de l'Ishâ.

Lire une des petites Sourates du Mufassal dites « Qisâr al-mufassal [22]» dans chacune des deux premières Rak'at de la 'Asr et du Maghrib.

Il convient toutefois à l'imam de tenir compte de la condition des gens qu'il dirige dans la prière (s'ils peuvent ou non tolérer de longues récitations) tout comme il lui convient de prendre en considération ses souhaits.

20. « Une des sourates situées entre les Sourates al-hujurât (49) et Abasa (80).
21. Une sourate située entre la sourate 80 incluse et la Sourate 93(Ad Duhâ)
22. Une sourate située entre la sourate 93 (Ad Duha)incluse et la Sourate 114 incluse (la fin du Coran).



19. Lire pendant la première rak'at une sourate plus longue que celle de la deuxième rak'at.

20. Écourter la position assise du « tashahhud du milieu» (qui ne doit pas être plus long que le « dernier tashahhud »)

21. Mettre d'abord les mains avant les genoux pour se prosterner, et lever (si possible) d'abord les genoux avant de relever les mains pour se placer dans position debout.

ACTES DÉTESTABLES DANS LA PRIÈRE : MAKRUHAT AS-SALAT

Les actes détestables (Makrûhât, Makrûh) pendant la prière n'invalident toutefois pas la prière.

Ibn ʿâshir cite 16 Makrûh:

1 et 2. Lire le Taʿawwudh (a'ûdhu billâhi mina ash-Chaytâni ar-rajîm) et/ou la Basmala avant de lire la Fatiha ou la Sourate (dans la prière obligatoire).

Cela est considéré Makrûh car une divergence existe entre les savants pour considérer la Basmala comme étant un verset de la Fatiha ou de chaque Sourate ou bien la considérer uniquement comme étant le verset 30 de la Sourate An-naml.

Détail et preuves du jugement:

Premier Hadith (qoudsi) concernant la Basmala:
Allah ﷻ dit: « *J'ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur en deux parties et Mon serviteur aura ce qu'il demande.* »
Ainsi, quand le serviteur dit : ' Al-Hamdulillahi Rabbil -'Âlamîn ', Allah dit : ' mon serviteur m'a loué. '
Et quand il dit : 'Ar-Rahman-ir-Rahim ', Allah dit : ' mon serviteur m'a glorifié. '



Et quand il dit : 'Maliki-yawm-id-Dîn ', Allah dit : ' mon serviteur m'a honoré. '

Et quand il dit : ' Iyyâka Na'bdu wa Iyyâka Nasta'în ', Allah dit : ' ceci est entre Moi et Mon serviteur et Mon serviteur aura ce qu'il demande.'

Et quand il dit : ' Ihdinas-Sirât-al-Mustaqîm. Sirâta-alladhîna an'amta ' alayhim. Ghayril-Maghdûbi ' alayhim wa la Dâllîn', Allah dit : ' ceci est pour Mon serviteur, et pour Mon serviteur ce qu'il demande. »[23]

La doctrine malikite est basée sur ce hadîth pour dire que la Basmala est détestable dans la récitation de la prière obligatoire car ce hadîth montre l'absence de Basmala avant la Fatiha dans la prière obligatoire…

Deuxième Hadîth :

Anas Ibn Mâlik ﵁ a dit: « *J'ai prié derrière le Prophète ﷺ puis derrière Abû Bakr ﵁ puis Omar ﵁ puis 'Uthman ﵁ et tous commençaient la récitation avec « Al-Hamdulillahi Rabbil -'Âlamîn» sans « Bismillahi Ar-rahmâni ar-rahîm » ni au début de la Fatiha ni à sa fin.*[24]»

Enfin il a été prouvé que les gens de Médine (dont les actes sont considérés comme une preuve dans l'école de l'Imâm Mâlik) ne récitaient pas la Basmala à voix haute dans la prière.[25]

3. Réciter le Coran en position d'inclinaison (rukû') ou de prosternation (sujûd). En revanche c'est autorisé si le but de la récitation de cette lecture pendant le sujûd est d'invoquer Allah avec des versets de Douas (comme Al İmrân verset 8).

23. Hadith Qudsi rapporté par Muslim, Ibn Maja...
24. Sahih Muslim Livre de la Prière .
25. Tartîb al-madârik du qadi 'Iyâd : tome I page 48. Voir aussi: "Bidâyat Al-Mujtahid" d'Ibn Rushd tome I page 173.



4. Se prosterner sur l'habit: (poser le front ou les mains sur la partie du vêtement que l'on porte, comme le coin d'une manche ou le bout du turban) (sauf en cas de nécéssité, exemple mettre les mains dans les manches à cause du froid).

5. Se prosterner sur son turban si son épaisseur n'est pas très grande. Dans le cas contraire la prière devra être refaite.

On rapporte de Mâlik dans la Mudawwana à propos de celui qui prie avec son turban ('amâma) : Je préfére qu'il dévoile son front pour qu'une partie du front touche le sol (la terre). S'il se prosterne sans dévoiler sur son front je déteste cela mais cela n'invalide pas la prière.

Ibn habîb ajoute que si le volume est de deux couches (ta'sîbatayn) ou moins la prière ne devra pas être refaite mais c'est détestable.

En revanche la prière devra être refaite si le volume (qui fait obstacle au front) est trop grand.

6. Se prosterner sur les manches ou mettre les mains dans ses manches pendant la prosternation. (voir: 4)

7. et 8. Avoir quelque chose dans sa bouche ou dans ses manches (à éviter pour garder la présence et la concentration dans la prière). En revanche si ce qu'on a dans la bouche empêche de prononcer les lettres ou de bouger la langue la prière devient invalide car il prononcer la Fatiha et les autres piliers oraux de la prière ne sera pas possible.

9. Penser aux choses de ce bas monde ou à tout ce qui s'oppose à la bonne présence (humilité) dans la prière.

10. Al-'abath: Toucher (agiter) ses habits, sa montre, sa bague, sa barbe… car cela montre une distraction et une absence d'humilité (Khushû'a) dans la prière.

11. Se tourner ou tourner la tête sans nécessité. (les pieds doivent obligatoirement rester en direction de la Qibla).



12. Faire un Dou‘â en position debout après la récitation de la Fatiha ou de la sourate mais c'est au contraire préférable de prier Dieu pendant le Rukû’ et le Sujûd et pour demander Ses bienfaits pour ce monde et pour l’autre.

13. Entrelacer les doigts d'une main entre les doigts de l'autre main (Tashbîk al-asâbi').

14. Claquer(craquer) les doigts (farqa'at al-asâbi').

15. Fermer les yeux (par peur d'être perturbé par quelque chose dans sa prière).

16. Poser les mains sur les côtés ou la taille (At-takhassur).

On peut citer d’autres makrûhât comme le fait de faire le Du’â en langue non arabe dans la prière pour celui qui peut parler (utiliser) l’arabe[26] Ad-dasûqî a rapporté aussi un avis similaire.

Selon la Mudawwana de Sahnûn une des principales références du Fiqh de notre école: « Mâlik déteste le fait de faire les du'â dans la prière avec une langue non arabe.»

Celui qui ne peut pas faire les Du'â en arabe, est autorisé de les faire dans sa langue, mais c'est détestable (Makrûh) d'invoquer Dieu dans une autre langue.

PRIÈRE DU RETARDATAIRE: AHKAM AL-MASBUQ

Quand la prière a commencé derrière un Imâm et que l'on en rattrape une partie, que doit on- faire?

Il faut compléter la prière après le salâm de l’Imâm, en respectant sa construction et en conservant les façons de lecture (à voix haute ou à voix basse selon la prière).

26. Ibn 'Abidîn a rapporté du grand savant Al-qarâfî que du moment où le fidèle sait ce qu'il dit en langue non arabe: le du'a en cette langue est autorisé dans la prière comme en dehors.



Si on rejoint l’Imâm en position d’inclinaison (rukû'), la «rak`at» en cours est jugée accomplie et n'est pas à refaire.

Notez bien :

Pour rejoindre l’Imâm on commence toujours de suite par la Takbîrat Al-ihrâm (« Allahu Akbar » pour entammer la prière), et ce quelque soit la position de l’Imâm.

Puis on fait un deuxième Allahu Akbar si et seulement si l’Imâm est en position de rukû’ ou de prosternation (sujûd).

Détaillons les exemples :

<u>Pour « Salât As-Sobh » qui est de deux « rak'ât »</u>.

Supposons qu’on arrive au cours de la dernière « rak`at » (c'est-à-dire qu’on prend la prière en cours de la deuxième «rak`at ») et qu’on arrive avant que l'Imâm ne se lève de l'inclinaison (rukû') de la deuxième « rak`at ». Dans ce cas, après notre Takbîrat al-ihrâm, on fait un deuxième Takbîr, on suit l'Imâm jusqu'à la fin, on fait at-tashahud avec l’Imâm, mais on ne fait pas le salâm final avec lui et on se lève pour continuer en faisant la « rak`at » qu'on a ratée, avec la Fâtiha et la sourate à voix haute. Puis on s'assoit, on fait le tashahhud final et le salâm final.

<u>Si cette fois, il s'agit de la deuxième Salât celle du Dhor.</u>

Si on arrive pendant l’inclinaison de la troisième « rak‘at» par exemple, on fait comme pour le Sobh: on se lève dès que l'Imâm prononce le Salâm pour faire les deux « rak'ats » manquées avec le tashahhud final et le salâm.

Si on ne rejoint l’Imâm qu’à l’inclinaison de la dernière « rak`at » ou à son début on doit rattraper trois Rak‘at.

Après le salâm de l’Imâm, on se lève on fait une « rak`at » (avec la Fâtiha et sourate en secret), on s'assoit pour faire le tashahhud du milieu, puis on remonte, on fait une deuxième

« rak`at » (avec la Fâtiha et sourate en secret), puis une troisième avec la Fâtiha sans la sourate sans s'asseoir entre les deux, puis à la fin de cette troisième « rak`at » qui est la quatrième si on compte celle faite avec l'Imâm, on s'assoit, on fait le tashahhud final et le salâm.

Pour résumer, si on prend la prière au cours de la quatrième « rak`at » (avant que l'Imâm ne se lève de l'inclinaison ou au début) on doit rattraper les trois premières donc faire une « rak`at » avec la « Fâtiha +sourate » et « at-tashahud », une « rak`at » avec « fâtiha+sourate » et une « rak`at » avec la fâtiha sans la sourate.

Si on rejoint l'Imâm après l'inclinaison de la dernière «rak`at» ,(on fera bien sûr la Takbîrat Al-ihrâm puis le takbîr si la position où se trouve l'Imâm est le sujûd) puis on fait ce qu'il fait sauf le salut final, quand l'Imâm salut, on remonte pour faire les quatre « rak`ats » manquées, comme si on refaisait toute notre prière….

Pour la prière de l'asr on fait de même.

Pour la prière du Maghrib (coucher du soleil) (trois « rak`at »).

Si on a rejoint l'Imâm après l'inclinaison de la première rak'at par exemple on se lève après le salam de l'Imâm pour faire la première « rak`at » qu'on a raté, avec la Fâtiha et la sourate à voix haute, puis on s'assoit pour faire le tashahhud final et le salâm.

Toujours pour la prière du Maghrib :

Le cas le plus mal connu c'est ce qui se produit quand on arrive avant que l'Imâm ne se lève de l'inclinaison ou au début de la dernière « rak`at » (on a alors deux « rak`ats » à rattraper).

Dans ce cas, après le salut final de l'Imâm, on se lève pour faire notre première « rak`at » à rattraper avec la Fâtiha et la sourate à haute voix puis on s'assoit, on fait le tashahhud du milieu, puis on remonte , on fait notre deuxième « rak`at » à rattraper, avec la Fâtiha et sourate à haute voix puis à la fin de cette « rak`at » on s'assoit pour faire le tashahhud final et le salâm.

Pour la prière de 'Ishâ (quatre « rak`ats ») on fait comme pour les prières de Dhor et de la Asr mais les récitations de la Fâtiha et de la Sourate des deux premières « rak`at » (même s'il y a le tashahhud du milieu entre les deux) est à voix haute.

Prière du retardataire pour la prière du vendredi

Si on rattrape la prière en cours de la première Rak'a après l'inclinaison de celle-ci (par exemple), on fait donc, après notre Takbîrat Al-ihrâm, ce que l'Imam fait sauf le Salam.

Quand l'Imam fera le Salam, on remonte sans faire le Salam et on rattrape la Rak'at qu'on a pas fait avec l'Imam (la prière du vendredi faite par l'Imam à la mosquée est en fait de deux Rak'at).

Par contre, si on rattrape l'Imam, après l'inclinaison (Rukû') de la deuxième Rak'at, on fait toujours comme il fait (après bien sûr notre Takbîrat Al-ihrâm et un deuxième takbîr si on le rattrape au sujûd de cette dernière rak'at par exemple), puis quand il fera le Salam, on remontera sans faire le Salam et on accomplira quatre Rak'at (et non pas deux) comme s'il s'agissait de la prière du Dhor (avec l'intention du Dhor dans ce cas).

LA RÉDUCTION (QASR) ET LE REGROUPEMENT (JAM'U) DE LA PRIÈRE :

Le QASR (réduction) de la prière est une sunna (tradition prophétique) pour:

1. Un long voyage (à partir de 80,64 km (4 burud=16 Farsakh et dans une autre version la distance est estimée à 77.3 Km) à condition qu'il soit licite et avec l'intention(de parcourir cette distance ou plus).

La réduction de la prière commence en quittant les derniers lieux d'habitations de la ville de départ et continue jusqu'à ce qu'on y revienne.

L'intention de réduire la prière sera faite juste avant de commencer la première prière (réduite).

On est considéré comme résident si on a l'intention de rester dans la ville ou dans le pays de destination quatre jours complets (ou plus) et sans interruption (mis à part le jour d'arrivée et le jour de départ) ou encore séjourner le temps nécessaire pour faire vingt prières.).

De ce fait la réduction de la prière n'est pas autorisable.

En revanche si pour ce voyage on a l'intention de rester moins de quatre jours dans l'endroit de destination, on réduira, la prière du Dhor, 'Asr et 'Isha.

Les soldats dans un terrain hostile où ils ont peur ne sont pas soumis à l'intention de résidence citée réduisent tant qu'ils sont dans cette situation.

Comment réduire la prière ?

On ne peut réduire que les prières de quatre rak'at à deux rak'at et pas Les prières du Sobh et du Maghrib (2 & 3 rak'at).

L'imâmat et le voyageur

Le voyageur qui prie derrière un imam ne réduit pas sa prière et suit l'imam conformément au récit d'Ibn Abbas ﷺ rapporté par l'Imam Ahmad et Muslim qui dit que le prophète ﷺ a dit: "*L'imam n'est là que pour être suivi alors ne le contredisez pas.*"

L'Imâm qui est voyageur réduit sa prière puis fait le salâm et se retournant ordonne aux fidèles résidents de continuer (compléter) leur prière.

Mais le rite malikite juge cette situation détestable (Makrûh).

Tout comme il est aussi détestable qu'un voyageur qui prie derrière un imam résident réduise sa prière. Il doit alors la compléter en suivant l'imam.

2. Pendant le Hajj à 'Arafât et Muzdalifa

Selon Abû Ayyûb ﷺ le Prophète ﷺ a dit lors de son pèlerinage: "*Al-Maghrib et Al-'Ishâ se feront à Muzdalifa*".

C'est l'avis de tous les savants, car c'est la pratique du Prophète ﷺ.

C'est aussi sunna de réduire la prière de ʽIshâ à Muzdalifa pour les pèlerins qui ne sont pas résidents à Muzdalifa.

Il en est de même à ʽArafa pour le pèlerin :

Les prières de Dhor et de la 'Asr sont réduites(pour les non résidents à ʽArafa) et regroupées à priori (pour tous les pélerins comme sunna) derrière l'Imâm.

Conclusion pour la Qasr des prières de quatre rakats:

La réduction (qasr) est sunna dans les cas spécifiés.

Autrement dit même si de nos jours les conditions du voyage sont beaucoup plus faciles, la réduction avec ses



conditions reste une sunna et une «aumône» de Dieu pour Ses fidèles.

Le regroupement (JAM'A) de la prière:

La règle en Islam est que la prière (deuxième pilier de l'islam) doit être accomplie en son temps.

Néanmoins, en cas de difficulté majeure qui empêche de faire cette prière en son temps, Allah permet de regrouper certaines prières pour lever la difficulté.

Ainsi, le regroupement des deux prières Dhor avec 'Asr au moment de l'une des deux et/ou de Maghrib avec 'Ishâ au moment de l'une des deux est possible selon les savants sous certaines conditions et dans les situations suivantes:

Tant qu'on est en voyage, on peut réunir (regrouper) les deux prières de :

Dhor et ʻasr au temps de la prière du Dhor c'est ce qu'on appelle «Jamʻ taqdîm» (regroupement avancé).

On peut aussi les regrouper au temps de la ʻasr c'est alors ce qu'on appelle « Jamʻ tâkhîr » (regroupement retardé).

Le regroupement (Jam'a) des prières du Maghrib et de lʻIshâ se fait soit à l'heure du Maghrib ou à celle de lʻIshâ.

Conditions du Jam'a.

— Pour le regroupement, la distance du voyage n'est pas pris en considération dans le rite malikites. La seule condition est bien entendu que ce soit pour un voyage licite.

— La dérogation du regroupement (avec ses conditions) ne concerne que les prières de Dhor avec 'Asr (à l'heure de l'une des deux) et/ou Maghrib avec 'Ishâ (à l'heure de l'une des deux).



— **ON NE PEUT EN AUCUN CAS** regrouper le Sobh avec Dhor ou le ʿIshâ avec Sobh. (On parlera de rattrapage: qadâ, en cas de manquement).

PARTICULARITÉS:

- Dans le cas où le départ de notre voyage a lieu au moment de la prière de Dhor et qu'on craint (ou qu'on en a l'intention) d'arriver après le temps de la prière de la Asr c'est permis de regrouper les prières de Dhor et la ʿAsr en Jam'a taqdim) au temps du Dhor.
- Si en revanche on part avant la prière de Dhor et qu'on a aucune possibilité (ou intention) de s'arrêter pour prier le Dhor on est autorisé à prier Dhor et la Asr en Jam'a Takhir au temps Ikhtiyârî de la Asr.
- Si on part en voyage après le coucher du soleil c'est possible de prier en Jam'a Taqdim le Maghrib et l'Ishâ au temps du Maghrib si on craint ou qu'on a l'intention d'arriver après le temps de la prière de l'Ishâ.
- Si on part avant le coucher du soleil, on accomplira le Maghrib avec ʿIshâ en Jam'a Takhir au moment de la prière de ʿIshâ à l'arrivée ou en faisant une halte entre le début du temps de l'Ishâ et le premier tiers de la nuit. Il faudra alors formuler l'intention de différer la prière de Maghrib jusqu'au temps du ʿIshâ.

Le savant Al-hâfiz Al-Ghumâri fait cette Fatwa:

"Le voyageur est autorisé à regrouper les deux prières (Dhor avec 'Asr et/ou Maghrib avec 'Ishâ) en "Jamʿa taqdîm" ou "Jamʿa Tâkhîr" et ceci reste large, c'est à dire que toutes les possibilités de regroupement des deux prières soit correctes tant qu'il y a l'état de voyage (et pour lever la difficulté)"[27]

27. Source : Fiqh Ahmed Ibn As-seddîq Al ghumârî Abî Muhammad Al-

Le Jam'a des deux prières sans réduction peut se faire en cas:

1. Jours de pluie

Al Boukhârî et Al-Athram rapportent que le Prophète ﷺ a regroupé les prières du Maghrib et de l'Ishâ par nuit de pluie.

Mâlik permet de regrouper en jemaate les prières du Maghrib et de l'Ishâ (au temps du Maghrib) s'il pleut (ou qu'il va pleuvoir) abondamment ou que le chemin de la mosquée est plein de boue et qu'il fait très sombre. Les fidèles doivent en formuler l'intention au moment de prier Maghrib.

2. Maladie

Dans le rite malikite le malade qui craint qu'au moment où viendra le temps de la deuxième prière (Asr ou Ishâ) d'être empêché de prier correctement à cause d'une perte de conscience, d'un évanouissement, d'un vertige ou d'un fait semblable peut prier en Jam'a la 2e prière avec la précédente.

Si sa crainte s'avère sans objet et que cela ne se produise pas il devra alors de préférence reprier la deuxième prière avancée en son temps daruri.S'il est seulement malade et qu'il a des difficultés pour faire chaque prière (ou son ablution) il pourra faire ce qu'on appelle le Jam'a As-sûrî (regroupement apparent) entre Dhor et 'Asr, et/ou entre Maghrib et 'Ishâ. Cela consiste par exemple à prier le Dhor en fin de son temps Ikhtiyârî et le 'Asr en début de son temps Ikhtiyârî.

3. Besoin divers:

L'école malikite ne l'autorise pas dans pas dans ce cas sauf en tenant compte des conditions strictes comme le voyage, la maladie ou la pluie pour les mosquées comme on l'a vu.

---

hasan Ibn 'Ali Al-kattânî Al-atharî, édition Muhammad 'Ali Bîdûn, Dâr Al-kutub al-'ilmiyya : Beyrouth Liban; page 159. Pour plus de détail consulter "Bidâyat Al-Mujtahid" d'Ibn Rushd: qui cite tous les avis possibles et corrects sur le regroupement des deux prières (Dhor avec 'Asr et Maghrib avec 'Ishâ.



Les hanbalites ont ajouté parmi les causes permettant le regroupement (entre Dhor et 'Asr ou entre Maghrib et 'Ishâ) la crainte pour soi même, son argent, son honneur ou de perdre ses ressources (son travail par exemple)[28].

Parmi les savants qui ont permis ce regroupement en cas de besoin ou de difficulté (à condition de ne pas en faire une habitude) on peut citer Ibn sîrîn, Rabî'at Ar-raay, Ash-hab et Ibn Al-mâjishûn (tous les deux malikites), Ibn Al-mundhir et un groupe des gens du Hadîth qui se sont basés sur ce hadith Sahîh:

Ibn 'Abbâs ﷺ a dit:

"*Le Prophète a une fois rassemblé Dhor avec 'asr, et Maghrib avec 'Ishâ, sans cause de peur ni de voyage*". (Sahih Muslim Hadith 705a)

Et dans une autre version (selon Muslim aussi):

"*Sans cause de peur ni de voyage ni de pluie". Il lui fût demandé qu'est-ce qu'il en déduit, il dit: "Ceci pour enlever la difficulté à sa communauté*". (Sahih Muslim Hadith 705b)

'Abdullah Ibn Shaqîq a dit:

"*Ibn 'Abbâs nous fit un jour un sermon après la prière de al-'asr jusqu'à que le soleil se couche et qu'apparaissent les étoiles... les gens ont commencé à dire: "la prière, la prière".*

Un homme se leva alors et dit: "La prière, la prière"!

Ibn 'Abbâs dit alors: "Est-ce que tu va m'apprendre la sunna? J'ai vu le Prophète rassembler az-Dhor avec al-'asr, et al-Maghrib avec al-'Ishâ". J'ai alors eu un doute et je suis parti me renseigner auprès d'Abû Hurayra qui me confirma ses propos". (Sahih Muslim Hadith 705g).

28. Almoughnî et Sharh 2/112.

4. Réunir les prières pour les travailleurs et les étudiants

Certains savants, comme on l'a vu, l'ont permis en argumentant avec les récits cités ci-dessus.

Cela veut dire qu'on peut sortir entre midi et quatorze heure pour faire prier Dhor en son temps et joindre à cette prière toute suite après celle de l'asr (jam'a taqdîm) en cas de risque de manquer la 'Asr (le sortir de son temps) comme en hiver au nord de l'Europe pour ces salariés contraints par exemple.

Cependant, on prévient contre toute tentation pour le musulman de regrouper les prières sans raison ou d'en faire une habitude.

Il est donc permis -selon nombre de savants- dans les pays d'Europe, en hiver, par exemple, de regrouper les prières du Dhor et du ‘asr compte tenu du raccourcissement (brièveté) de la journée et de la difficulté pour certains travailleurs d'accomplir, sur leur lieu de travail, chaque prière à l'horaire prescrit sans difficulté ni gêne.

Conclusion pour le regroupement (Jam‘a) :

C'est une dérogation (Rukhsa wa khilâfu al-awlâ) qui peut être utilisée selon les sources les plus authentiques pour lever la difficulté occasionnée.

Mais elle ne doit pas être une habitude car la règle est de respecter les temps de chaque prière.

En revanche c'est sunna pour le pèlerin de regrouper Dhor avec la ‘Asr (au moment du Dhor) à ‘Arafa et de retarder la prière de Maghrib pour la prier avec ‘Ishâ à Muzdalifa car c'est la pratique du prophète ﷺ.



PRECISION FINALE CONCERNANT LA DISTANCE:

C’est toléré au fidèle réduire ses prière pour un voyage d’une distance inférieure à la distance requise et ce jusqu'à 8 miles (c'est à dire 13.44 Km).

Autrement dit si son voyage fait: 80.64-13.44=67.2 Km) la réduction (qasr) est valide avec ses conditions.

RÉPARATION DE LA PRIÈRE (ISLAH AS-SALAT) : LE SOUJOUD AS-SAHW

Le Sujûdu (ou Soujoud) As-sahw est une prosternation pour réparer la prière dans laquelle on a commis un oubli ou un rajout de Sunan suite à une distraction ou une inattention.

C'est ce que fit le prophète ﷺ quand il fit le salut final après la deuxième rakat d’une prière du Dhor (ou de la ‘Asr) alors qu'il aurait dû accomplir quatre Rak'at.

Dhu al-yadayn ؓ un des compagnons lui fit cette remarque:

« O prophète, est-ce que la prière a été réduite ou bien as-tu oublié ? ».

Le prophète ﷺ répondit: « *ni l'un, ni l'autre* ».

Le prophète ﷺ, après qu’il eût vérifié et demandé aux gens si Dhul al Yadayn ؓ disait vrai, se releva pria les deux Rak'at qui manquaient, puis après avoir fait le tashahhud et le salut final, se prosterna deux fois (prosternation réparatrice).[29]

Dans les lignes suivantes on va traiter en détail le Sujûd as Sahw, qui est donc de ce fait, une tradition prophétique.

Deux fautes requièrent réparation: L'oubli ou l'ajout.

a) Cas de réparation pour un l'oubli:"sujûd al-qablî"

29. Al-muwattaa, livre 3 (des prières), chapitre XV Hadîths 210, 211 et 212.

Le sujûd al-qablî se fait à cause de l'oubli des Sunans c'est à dire des obligations traditionnelles de la prière que sont:

*La lecture de la Sourate (verset) après la Fatiha (dans une des deux premières Rak'at de la priére canonique),

*Le non respect de la voix haute ou la voix basse selon les cas (les détails sont précisés plus loin dans ce chapitre),

*L'oubli de deux "AllahuAkbar "ou plus (sauf l'oubli du takbirat al-ihrâm qui annule la prière),

*L'oubli de deux "Sami'a llahu liman hamidahu" ou plus,

* L'oubli du premier Tashahhud,

*L'oubli de deux la position assise pour ce Tashahhud,

*L'oubli du deuxième Tashahhud .

Oublier la sourate après la Fâtiha par exemple équivaut à l'oubli de trois sunanes car pour la sourate il y a sa lecture, la façon de la lire selon les cas à voix haute ou à voix basse, et le fait de se mettre debout pour la lire.

Une exception à l'obligation de faire le Sujud al Qabli pour l'oubli de trois sunan existe c'est l'oubli d'un Takbîr ou d'un "sami'a Allahu liman Hamidahu", qui, même s'ils sont parmi les 8 sunna Muakkada de la prière, n'invalident pas la prière.

Mais en revanche en cas d'oubli de deux Takbir ou plus ou de deux "sami'a Allahu liman Hamidahu" ou plus le sujûd al-qablî devient obligatoire pour réparer.

Pas de sujûd al-qabli pour l'oubli d'une Fadîla, d'un Mustahab, d'une Sunna légère ou d'un Mandûb dans la prière car dans ces cas la prière, reste valide.



La prière de celui qui fait le sujud al qabli dans ce cas (oubli d'une Takbîrat, du "Rabbanâ lakal hamd" ou des invocations du qunût") doit être refaite.

Comment faire le "sujûd Al-qablî"?

Le Sujûd al-qablî se fait pour l'oubli d'une sunna mouakkada (appuyée)[30] et de deux ou trois ou plus sunnas non appuyées.

Après le tashahhud final ne pas faire tout de suite le salâm final, dire le takbir à chaque mouvement, se prosterner une fois, puis s'asseoir, puis se prosterner une deuxième fois puis s'assoir pour faire le tashahhud et enfin faire le salut final.

Après la 2e prosternation de la 2e rak'at d'une une prière de 4 rak'at si on se relève en oubliant de s'asseoir pour le tashahhud du milieu et que les mains et les genoux sont déjà loin de la terre, il faut continuer sans revenir à la position assise puis faire le "sujûd al-qablî" pour réparer la prière (car il y a eu oubli de la position assise et du tashahhud du milieu).

b) Une réparation à cause de l'ajout : le "sujûd al-ba'dî"

Les différents cas d'ajouts:

A) Ajouter dans une prière un geste ou une partie qui n'en fait pas partie comme par exemple dans le cas du Prophète ﷺ cité ci-dessus a prié le Dhor (ou la ‘asr) a fait deux rak'at puis par inattention a fait le salâm après le tashahhud du milieu. Après s'en être rendu compte il se releva pria les deux Rak'at qui manquaient, puis après avoir fait le tashahhud et le salut final, se prosterna deux fois du "sujûd al-ba'dî".

On agit de même dans le cas où on se rappelle de suite qu'on a fait que deux rak'at.

30. Sur le sujet voir le détail Page 29



B) Quitter la prière en se rappelant qu'il reste un de ses actes (obligatoires). Dans ce cas, si on se trouve à proximité et qu'il ne s'est pas écoulé un long moment, faire le takbîr initial (takbîrat al-ihrâm) et prier ce qui reste en considérant nulle la Rak'at dans laquelle le pilier a été oublié puis faire le sujûd de réparation en tenant compte des détails ci-dessous:

1. Celui qui est loin du lieu de prière ou est sorti de la mosquée devra refaire sa prière.

2. Celui qui se trouve dans le même cas et a oublié d'accomplir le salam final est assujetti à trois différentes options suivant sa situation:

a. S'il s'en rappelle trés peu de temps après tout en étant assis devra accomplir le salam final est sa prière sera valide.

b. S'il s'en rappelle en se levant et qu'il s'était détourné de la qibla accomplira le Takbirat al Ihram debout puis se mettra en position assise pour réciter de nouveau le Tashahhud puis fera le salâm et le sujûd al-ba'adî.

c. si un long temps passe avant qu'il se rappelle de l'oubli toute sa prière sera à refaire.

3. Celui qui, par inattention fait le salâm après 2 (ou 3) Rak'at alors qu'il devait en faire 4, et se rend compte de suite de son inattention fera le takbîr initial (takbîrat al-ihrâm) et priera ce qui lui reste comme le cas du prophète cité. Et après le salut final, il fera : le "sujûd al-ba'dî" (à cause de l'ajout).

En revanche si un long moment s'écoule ou qu'il a quitté la mosquée avant qu'il réalise son erreur (oubli de piliers), il devra refaire sa prière entiérement.



C) Pendant la prière s'asseoir par inattention et/ou faire un tashahud inutile. Dans ce cas, dés qu'on se rend compte de cette inattention, il faut remonter, continuer la prière normalement puis faire après le salut final le "sujûd al-ba'dî".

D) Lire à voix haute la Fâtiha et la Sourate par oubli pendant les prières silencieuses (ou pendant les 3e et 4e rakats des prières `du Maghrib ou de l'Icha) au lieu de les lire à voix basse. Dans ce cas faire le "sujûd al-ba'dî" après le salut final.

E) Lire en position debout la sourate sans avoir lu avant la Fâtiha d'abord. Dans ce cas lire la Fâtiha puis relire la sourate et ne pas faire de sujûd réparatif. La prière reste valide.

F) Lire une ou des Sourates après la Fâtiha dans les deux derniéres Rak'at de la prière à quatre rak'at. Dans ce cas il n'y n'a pas de réparation et la prière reste valide.

Si le "sujûd al-ba'dî" a été fait du fait après la prière il est pris comme étant un ajout extrérieur à la prière.

G) Réciter à voix haute, ou inversement, avant l'inclinaison.

Dans ce cas rectifier l'erreur en récitant ainsi à nouveau:

1. S'il y a oubli d'une seule Sourate la relire et ne pas se prosterner.

2. Mais si l'oubli porte sur la récitation de la Fatiha il faut la relire et se prosterner après le salut final.

Note : <u>Le sujûd al-qablî</u> qui est dû en ce qui concerne l'erreur dans la façon de réciter est à faire lorsque le fidèle a remplacé la lecture à voix haute par la lecture à voix basse (qui consiste à ne bouger que la langue sans se faire entendre).



Le Sujûd al-ba'dî est à accomplir pour le remplacement de la voix basse par le maximum de la voix haute (c'est-à-dire plus fort que de se faire entendre et faire entendre celui à côté).

Dans la prière surérogatoire (non obligatoire) on ne fait pas de réparation pour le remplacement d'une lecture à voix haute par une lecture à voix basse (et réciproquement).

Comment faire le "sujûd al-ba'dî"?

Tout simplement comme le "Sujûd al-qablî" sauf qu'il est fait après le salut final et qu'il requiert une intention (niyya). Dire le Takbir à chaque mouvement se prosterner une fois, puis s'asseoir, puis se prosterner une deuxième fois, puis s'asseoir et faire le tashahhud puis le salut final.

LA PRIÈRE EN GROUPE DERRIÈRE UN IMAM

Comme il y a obligation de suivre l'Imam pendant la prière en groupe, si on prie l'intégralité de la prière derrière l'imam il n'y a pas lieu de réparer même si on oublie ou on ajoute une partie de la prière car l'Imam prend tout en charge sauf l'oubli d'un pilier de la prière qui annule la prière ainsi faite. [31]

Cas de figure en cas d'arrivée en retard à la prière.

1) Si l'Imam derrière lequel on prie commet un erreur (oubli ou ajout) faire avec lui le "sujûd al-qablî" (en réparation de l'oubli) mais pas le "sujûd al-ba'dî"(en réparation de l'ajout) car il le fait après le salâm. Donc, quand il dit : "as-salâmu 'alaykum" remonter tout de suite et rattraper ce

31. Voir Al-ma'ûna tome I page 111. Le Sharh de Mayyâra y précise: « Chaque inattention de celui qui est dirigé (par l'Imâm) est pris en charge par l'Imâm (donc s'il est dirigé et ne fait rien sa prière est valide) sauf s'il s'agit d'oubli d'une Rak'at ou Sajda ou de la Takbîrat al-Ihrâm ou du Salâm ou de l'intention pour la dite prière obligatoire.»



qui n'a pas été fait avec lui puis faire le "sujûd al-ba'dî" (en réparation de l'erreur de l'Imâm) après le salâm.

2) Si l'oubli ou l'ajout arrive pendant le rattrapage de ce qu'on n'a pas fait avec l'Imâm (en dehors de la prière derrière lui), dans ce cas on doit réparer notre prière par, suivant la nature de l'erreur (oubli ou ajout), le sujûd al-ba'dî ou le sujûd al-qablî car l'Imâm ne prend pas cela en charge.

3) Si on rattrape moins d'une rak'at avec l'Imâm (par exemple si on le rattrape dans la dernière prosternation de la dernière rak'at), on n'aura pas à faire de réparation due à l'erreur de l'Imâm car il faut dans ce cas accomplir la prière complète telle qu'on l'aurait faite avec l'imam (3 ou 4 Raka'ats).

Note: Il faut refaire prière invalidée par l'oubli, non réparé (par un sujûd al-qablî ou un sujûd al-ba'dî immédiat si on a oublié de faire le sujûd al-qablî), de trois (ou plus) sunanes.

Pas de sujûd al-qabli pour l'oubli d'un Mustahab, d'une sunna légére ou d'un mandûb dans la prière: la prière reste correcte.

Cas d'oubli de piliers de la prière:

- Se rappeller de l'oubli après s'être relevé du Rukû' de la Rak'at suivante. Il faut alors considérer nulle la Rak'at où il y a eu l'oubli, et prier en partant de la Rak'at correcte à condition que l'oubli ne porte pas sur le Rukû.'
- S'en rappeller alors qu'on est dans le Rukû' suivant (avant ou après de se relever de ce Rukû') continuer et considérer nulle la précédente Rak'at (où il y a eu l'oubli).

- Se rappeller de l'oubli avant l'inclinaison de la Rak'at suivante ou dans l'inclinaison avant de se relever. Il faut alors faire le pilier oublié continuer et considérer la précédente Rak'at nulle.
- Se rappeller de l'oubli du rukû' avant l'inclinaison suivante. il faut le rattraper (sans annuler sa Rak'at en question).

Exemples de cas de réparation par un « soujoûd al-ba'dî » ou un « souojûd al-qablî ».

- Si à partir (ou au moment) de l'inclinaison de la 2e Rak'at on s'aperçoit qu'on a oublié le Ruku' de la 1e rak'at il faut considérer la 1e Rak'at nulle et compter la 2e rak'at comme étant la première puis continuer la prière normalement et après le salut final faire le "sujûd al-ba'dî".
- Mais si on n'a pas encore accompli le "Rukû'" de la Rak'at suivante (ici la 2e) et qu'on se rappelle de l'oubli il faut acomplir le pilier non accompli puis enfin après le salut final faire : le "sujûd al-ba'dî".
- Le fidèle, s'il oublie le sujûd de la 2e Rak'at, se relève pour faire la 3e Rak'at puis se rappelle de son oubli avant de remonter du Rukû' (de cette 3e Rak'at), doit faire le sujûd oublié (en revenant à la position assise pour faire ce sujûd sauf s'il a déjà accompli la position assise avant la levée)...

S'il ne s'en rappelle de cela que après être remonté du Rukû' (de l'inclinaison) de cette troisième Rak'at il doit continuer sa prière en considérant cette troisième Rak'at comme la deuxième.

A la fin il fait le sujûd al-qablî avant le salâm car dans ce cas il aura lu dans sa deuxième rak'at qu'avec la Fâtiha sans la



Sourate et aura ajouter une Rak'at inutile (celle où il y avait l'oubli qu'il avait rendu nulle).[32]

La Mudawwana de Sahnûn relate que l'Imâm Mâlik dit:

« Que celui qui fait une Rak'at puis oublie ses deux soujoûd (prosternations), et ne s'en rappelle que dans la deuxième rak'at avant l'inclinaison (rukû') de celle ci revienne et fasse les deux proternations puis se reléve et fait la lecture (pour sa deuxième Rak'at) et continue sa prière ainsi.

S'il oublie une prosternation de la 1e Rak'at et ne s'en rappelle que lorsqu'il est dans la 2e Rak'at alors qu'il ne s'est pas encore incliné ou s'il est encore en position d'inclinaison (de celle-ci) il fait la prosternation oubliée (en revenant à la position assise pour l'accomplir sauf s'il avait déjà marqué cette position avant la levée) puis remonte pour faire la 2e Rak'at (à partir de la lecture) et continue le reste. Si le rappel de l'oubli (du pilier cité) survient après s'être relevé du Ruku'(inclinaison) de la deuxième rak'at : il continuera la prière en considérant nulle la 1e Rak'at (où il y a eu l'oubli) : donc dans ce cas sa deuxième sera sa première…

Dans tous ces cas il fera après le salut final: le "sujûd al-ba'dî".»

Si on ne se rappelle de l'oubli du pilier que après le salâm dans ce cas la Rak'at où il y a eu l'oubli du pilier est considérée annulée et le fidèle reconstruit sa prière à partir de la Rak'at correcte; quand le fidèle fait la Takbîrat al-ihrâm pour faire la rak'at complétant sa prière: la rak'at correcte prend la place de la rak'at où il y a eu l'oubli du pilier et la raka't faite en plus (à la fin) (pour corriger) viendra en complément ; (par exemple : la deuxième sera la première, la 3e sera la 2e....)

Enfin faire le sujûd al-qablî ou le sujûd al-baa'dî selon les cas.

32. Al-Fiqh 'alâ al-madhâhib al-arba'a d'Al-jazîrî tome I page 413-414.

Par exemple si l'oubli porte sur l'inclinaison (rukû') d'une Rak'at (d'une prière de 4 rak'at par exemple) et qu'il s'en rappelle qu'après le salâm le fidèle va considérer annulée la Rak'at où il y a eu l'oubli du pilier et devra faire le « Takbîrat al-Ihrâm » tout en étant assis, position dans laquelle il avait clôturé la prière. Ensuite il accomplira une Rak'at entière avec uniquement la Fâtiha sans la Sourate (pour ainsi compléter ses 4 Rak'at.Ensuite il fera le sujûd al-qablî si la Rak'at où il y a eu l'omission fait partie des deux premières Rak'at ; ou le sujûd al-baa'dî si celle-ci fait partie des deux dernières.

Par contre : si un long temps passe avant qu'il (re) fasse la Takbîrat al-ihrâm et corrige (en faisant la rak'at complémentaire) : toute la prière sera à refaire.

(Ces règles concernent l'Imâm et celui qui prie seul. Quant à celui qui est dirigé par un Imâm s'il manque une inclinaison ou une prosternation à cause par exemple de la foule (contrainte), de l'oubli ou d'un sommeil léger et qu'il manque de rattraper le pilier manqué il doit refaire la rak'at où il y a eu l'oubli du pilier comme elle était (après le salam de l'Imâm)).

En ce qui concerne la Takbîrat al-ihrâm ou la niyya (l'intention) leur oubli oblige de refaire toute la prière.

Cas de l'oubli de la Fâtiha :

(Le plus connu dans notre école est que la Fâtiha (sa récitation) est une obligation (pilier) pour chaque Rak'at : pour l'Imâm et celui qui prie seul)

Pour celui qui est dirigé par l'Imâm elle n'est pas obligatoire pour lui comme déjà précisé dans les mandûbât (choses recommandées).

Il est dit dans la Mudawwana de Sahnûn :

"*J'ai demandé à l'Imâm Mâlik plusieurs fois à propos de celui qui a oublié de lire la Fâtiha dans une rak'at et il répond : il ne*



tient pas compte de cette Rak'at et la refait (sauf s'il est derrière (dirigé par) l'Imâm dans cela)".

Détails :

Celui qui se rappelle au moment de s'incliner (rukû') avoir omis la récitation de la fâtiha (pendant la même Rak'at où il y a eu l'oubli) devra se relever pour réciter la Fâtiha puis continuer la prière et faire après le salâm le sujûd al-ba'adî.

S'il se rappelle de l'omission au moment de se prosterner (sujûd) (pendant la même Rak'at (unité) où il y a eu l'oubli), il devra terminer les deux prosternations puis annuler cette rak'at pour se lever ensuite et accomplir une autre Rak'at à la place de celle où il y a eu l'oubli.

Puis il continuera la prière et fera à la fin (après le salâm) le sujûd al-ba'adî.

S'il se rappelle l'omission de la Fâtiha en accomplissant la rak'at suivante il devra dans ce cas là, annuler la Rak'at où il y a eu l'omission de la Fâtiha et la remplacer par la rak'at suivante tout en faisant à la fin de la prière le sujûd al-ba'adî ou le sujûd al-qablî selon les cas :

-Si la Rak'at ayant fait l'objet d'omission fait partie des deux premières et que le fidèle ne s'en rappelle qu'après avoir accompli la troisième, il devra faire dans ce cas le sujûd al qablî à cause de la réunion à la fois du rajout (de la Rak'at annulée) et de l'omission (de la Sourate).

- Si la Rak'at ayant fait l'objet d'omission ne fait pas partie des deux premières ; ou bien en fait partie et que le fidèle se rappelle de son oubli avant d'accomplir la troisième Rak'at, il aura à se prosterner après le salâm (le sujûd al-ba'adî) à cause du rajout (de la Rak'at ainsi annulée).

Cas du doute:

Le doute normal:

Si on n'est pas sûr du nombre de rak'at accompli ou si on n'est pas sûr d'avoir accompli un pilier, on se base sur sur ce qui est sûr, (on refait donc le pilier qu'on croit manquant), et on fait après la fin de la prière : le "sujûd al-ba'dî".

Par exemple si on ne se sait plus si on a fait une ou deux Rak'at on considère qu'on a fait seulement une Rak'at, on continue la prière normalement et enfin après le salut final, on fait : le "sujûd al-ba'dî".

Le waswâs (doute maladif, insufflation continue du Diable):

Dans le livre Ad-durr ath-thamîn Sharh du matn d'Ibn 'Ashir de Mayyâra al-mâliki l'auteur dit:

Quand à celui qui est atteint par le waswâs son doute n'est pas à considérer du tout (شكه كالعدم).

Par exemple celui qui doute (waswas) sur le nombre de rak'at accomplies (exemple doute d'avoir fait 3 ou 4 Rak'at, il doit alors considérer qu'il a bien fait 4 rak'at (إرغاما للشيطان).

Ceci pour s'opposer aux insufflations du Diable. Et il fera à la fin de la prière le sujûd al-ba'adî (les deux prosternations réparatrices aprés le salâm: (إرغاما للشيطان).

Le qâdî 'Abdel-Wahhâb dit: "est considéré comme atteint de waswâs celui (ou celle) qui est atteint par cela pendant chaque prière; ou une ou deux fois dans le même jour . Quand à celui (ou cellle) à qui cela n'arrive qu'après un jour ou deux ce n'est pas du waswâs (c'est un doute normal)."

Le Dhikr est le meilleur moyen de chasser le waswâs.



CE QUI REND LA PRIERE INVALIDE : MUBTILAT AS-SALAT

Cas où on doit obligatoirement refaire toute la prière (pas de réparation):"Mubtilât":

*Les ablutions ne sont plus valides: il faut refaire l'ablution et la prière (en effet si celle ci est en cours alors qu'on n'a pas nos ablutions ou qu'on les perd : il faut l'interrompre).

*Si on se rappelle pendant la prière qu'on n'a pas nos ablutions, on s'arrête de suite et on va faire les ablutions (pour refaire la prière) même si on est Imâm. Dans le cas où l'Imâm perd ses ablutions, celui-ci ou à défaut les gens dirigés désigneront un autre Imâm pour continuer la direction de la prière sans l'interrompre (ou sinon ils la continueront chacun tout seul). (voir les détails plus loin dans le chapitre « la direction de la prière »).

*Le rire avec une voix: al-qahqaha (à noter que le sourire léger(peu) est toléré, s'il est léger (peu) et volontaire (choisi) il est makrûh, et s'il se fait beaucoup il rend la prière invalide).

*Vomir volontairement.

*La parole volontaire qui ne fait pas partie des invocations de la prière ou qui n'est pas pour la correction de la prière (à noter qu'une parole pour corriger la prière de l'Imâm par exemple, ne rend pas la prière invalide : comme ce qui s'est passé entre le compagnon Dhu Al-yadayn et le Prophète ﷺ: à conditions que cela soit limité et peu et que le tasbîh ne suffise pas à faire comprendre à l'Imâm). Les invocations et du'â faites pendant la prière (dans le sujûd) ne rendent pas la prière invalide.

*Pleurer à haute voix si la cause est mondaine.

Les pleurs par crainte d'Allah ou pour une cause divine, les gémissements (involontaires) (anîn) dus à une douleur (waja') ou prononcés par oubli n'invalident pas la prière (s'ils sont faibles).

En revanche s'ils sont faits intentionnellement (ikhtiyâran) et à voix haute la prière est invalide et doit être refaite.

*Corriger le (les) verset du Coran de quelqu'un en dehors de l'Imâm (de notre Imâm qui nous dirige) ou le guider dans sa récitation (car cela est assimilé au fait d'adresser la parole à autrui).

Par contre corriger ou guider l'Imâm (celui qui nous dirige) dans sa récitation s'il a du mal n'invalide pas la prière.[33]

*Souffler volontairement (par la bouche).

*Al-'amal al-kathîr: Faire beaucoup de choses qui ne font pas compatibles avec le bon accomplissement de la prière comme le fait de se déplacer, de marcher ou trop bouger (de telle sorte que celui qui nous observe croie qu'on n'est pas dans la prière).

Cela avec l'exception d'un déplacement pour compléter un rang(*) ou en raison à d'un saignement nasal ou pour tuer ce qui peut nous nuire comme un scorpion ou une vipère ou un serpent (qui s'approchent de nous).

(*) Dans notre école, le fidèle peut marcher ou se déplacer au maximum de deux rangs sans compter celui où il était ni celui où il va être).

Cela est toléré pour aller compléter une faille dans un rang: (il ne le fera que quant il est en position debout ou inclinée...).

*La prière doit être refaite dans les cas où on en délaisse volontairement un pilier.

33. Mudawwanat al-fiqh al-mâlikî tome I page 373



En revanche dans le cas d'un oubli (voir le chapitre de la réparation pour plus de détails) il faut que :

Celui qui ne se rend compte de l'oubli du pilier (d'une Rak'at) que tout de suite après la fin de la prière (après le salâm) accomplisse une Rak'at entière (de complément) avec la seule Fâtiha (en commençant cette Rak'at par la takbîrat al-Ihrâm) puis ensuite qu'il fasse le sujûd al-qablî si la Rak'at où il y a eu l'omission fait partie des deux premières Rak'at ou qu'il fasse le sujûd al-baa'dî si celle-ci fait partie des deux dernières.

Mais s'il s'est écoulé un long temps avant qu'il fasse la Takbîrat al-ihrâm et qu'il corrige (en faisant une Rak'at de complément) toute la prière sera à refaire.

L'oubli du Takbîrat al-ihrâm ou de l'intention obligent à refaire toute la prière.

*Dans le cas où on fait une prière sans avoir fait celle qui l'avait précédée (pour ce qui est du Dhor (courant) avec 'Asr (courant) et du Maghrib (courant) avec 'ishâ (courant), du fait que ces prières ont effet un temps commun entre elles comme on l'a vu dans les temps des prières) cette prière faite en son temps devra être refaite (après avoir effectué la précédente). [34]



34. Selon le Hadîth rapporté par Al-Bayhaqî (2/221) : *Celui qui a oublié une prière obligatoire et ne s'en rappelle que lorsqu'il prie derrière l'Imâm continuera sa prière avec l'Imâm jusqu'à la fin puis fera la prière qu'il a oubliée et refera (de préférence) la prière qu'il a déjà faite avec l'Imam (si son temps n'est pas fini)*. Si son temps est fini il ne la refera pas.



SOURATE À LIRE APRÈS LA PRIÈRE DU FAJR

هُوَ اللَّهُ الَّذِي لاَ إِلَهَ إِلاَّ
هُوَ عَالِمُ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ هُوَ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ {٢٢}
هُوَ اللَّهُ الَّذِي لاَ إِلَهَ إِلاَّ هُوَ الْمَلِكُ الْقُدُّوسُ السَّلامُ الْمُؤْمِنُ
الْمُهَيْمِنُ الْعَزِيزُ الْجَبَّارُ الْمُتَكَبِّرُ سُبْحَانَ اللَّهِ عَمَّا يُشْرِكُونَ {٢٣}
هُوَ اللَّهُ الْخَالِقُ الْبَارِئُ الْمُصَوِّرُ لَهُ الأَسْمَاء الْحُسْنَى
يُسَبِّحُ لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضِ وَهُوَ
الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ {٢٤}

Bismillahi r-Rahmani r-Rahim.

Huwa Allahu lladhi la ilaha illa huwa ‘Alimul-ghaybi wa sh-shahadati huwa r-rahmanu r-rahim. Huwa Allahu lladhi la ilaha illa huw. Al-maliku l-quddusu s-salamu l-mu’minu l-muhayminu l-‘azizu l-jabbaru l-mutakabbir. Subhana Allahi ‘amma yushrikun. Huwa Allahu l-khaliqu l-bari’u l-musawwiru lahu l-asma’u l-husna. Yusabbihu lahu ma fi s-samawati wa l-ard. Wa huwa l-‘azizu l-hakim.

C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui, Allah. Nulle divinité que Lui; Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils Lui associent. C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le glorifie. Et c'est Lui le Puissant, le Sage.



SOURATE À LIRE APRÈS L'ISHA

آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ
مِن رَّبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلآئِكَتِهِ
وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لاَ نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِ وَقَالُواْ سَمِعْنَا
وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ {٢٨٥} لاَ يُكَلِّفُ اللّهُ نَفْساً
إِلاَّ وُسْعَهَا لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا اكْتَسَبَتْ رَبَّنَا لاَ تُؤَاخِذْنَا إِن
نَّسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا رَبَّنَا وَلاَ تَحْمِلْ عَلَيْنَا إِصْراً كَمَا حَمَلْتَهُ عَلَى
الَّذِينَ مِن قَبْلِنَا رَبَّنَا وَلاَ تُحَمِّلْنَا مَا لاَ طَاقَةَ لَنَا بِهِ وَاعْفُ
عَنَّا وَاغْفِرْ لَنَا وَارْحَمْنَا أَنتَ مَوْلاَنَا فَانصُرْنَا عَلَى
الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ {٢٨٦}

Bismillahi r-Rahmani r-Rahim.

Amana r-rasulu bima unzila ilayhi min rabbihi wal-mu'minuna kullun amana billahi wa mala'ikatihi wa kutubihi wa rusulihi, la nufarriqu bayna ahadim min rusulihi. Wa qalu sami'na wa ata'na ghufranaka rabbana wa ilayka l-masir. La yukallifullahu nafsan illa wus'aha, laha ma kasabat wa 'alayha ma ktasabat. Rabbana la tu'akhidhna in nasina aw akhta'na. Rabbana wa la tahmil 'alayna isran kama hamaltahu 'ala lladhina min qablina. Rabbana wa la tuhammilna ma la taqata lana bih. Wa'fu 'anna wa ghfir lana wa rhamna. Anta mawlana fansurna 'ala l-qawmi l-kafirin.

LA PORTE D'ENTRÉE EN ISLAM:

La Chahada (Attestation de foi) et la parole de Tawheed.

"*al-kalimat at-tawhid* and *al-kalimat ash-shahadah*"

Comment devient-on Musulman ? On devient Musulman en prononçant avec sincérité la *Chahada* composée de la parole de *Tawhid* (Unicité divine)..

Quelle est l'essence de l'Islam ? C'est la parole de l'unicité divine (*Al-kalimat at-tawhid)*.

Al-Kalimat at-Tawhid:

"*La ilaha, illallah, Muhammadun rasulullah*"

Traduction: "Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et Muhammad ﷺ est son Messager."

Il n'est pas correct de traduire "*Allah*" par Dieu dans la formule car c'est son nom et on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de Dieu aussi on a coutume de traduire par le mot divinité.

***La ilaha* (Il n'y a pas de divinité):** Je promets à Allah de ne pas accepter ceux qui se déifient eux-mêmes et je purifierai mon cœur d'eux. Je prépare mon cœur que j'ai purifié, pour Allah et sa religion. Parce que, tout comme un bâtiment solide ne peut être construit sur une base pourrie, la foi en Allah ne peut prendre place dans un cœur sale.

Ill Allah: Après avoir rejeté les fausses divinités je ne reconnais qu'Allah seul comme divinité et Dieu.

Muhammadun Rasulullah implique : « Je promets à Allah d'accomplir mes actes d'adoration selon la voie montrée par le Coran, enseignée par le Messager d'Allah ﷺ et comme il l'a pratiqué et sans *bid'ah (*innovations religieuses*)*.»



La Chahadah (Attestation de foi) :

“*Ashhadu an la ilaha illa Allah wa ashhadu anna Muhammadan ‘abduhu wa rasuluhu.*”

Traduction: J'atteste qu'il n'y pas d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad ﷺ est son serviteur et Messager.

Ashhadu an la ilaha illa Allah signifie et implique "Je pense, comprend, accepte dans mon coeur et prononce avec ma langue qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah le Puissant, Le Détenteur du Pouvoir absolu, Le Législateur et Maître de l'Univers et de ce qui le compose). Celui qui dit "J'existe en dépit d'Allah" veut dire: "Je renie Allah et ne le connais pas."

LA FOI EN ALLAH: ALLAH NOUS VOIT

Salih Salih demanda à son grand-père : « Pourquoi nous ne pouvons pas voir Allah ? »

Le Grand-père répondit : « Nous ne pouvons pas Le voir parce que nos yeux ne sont pas créés de la façon pour le voir.»

« Mais comment cela peut-il se faire ? »

« Peux-tu tout photographier avec ton appareil photo ? »

« Oui je peux. »

« Peux-tu photographier tes poumons et ton estomac ? »

« Non, c’est par les rayons X qu’on peut les photographier.»

« Alors, bien qu'il prenne des photos, l’appareil photo ne voit pas ce que les rayons X voient parce que sa structure n'est pas la même. C’est pareil pour nous Allah n’a pas créé nos yeux pour Le voir. »

« Est-ce qu’il nous voit ? »

« Oui, il nous voit, même par une nuit noire, si nous sommes dans une chambre noire avec des vêtements noirs.».



LES ATTRIBUTS D'ALLAH *(SIFAT)*

Les attributs divins sont répartis en deux catégories:

A- Les Attributs d'Essence ou *as-Sifat adh-dhati*,

B- Les Attributs de Substance ou *as-Sifat ath-thatubi*

A- *as-Sifat adh-dhati*:

On en dénombre six (6)

1- *Wujud* (Existence) :

Cela signifie l'existence d'Allah partout et toujours.

2- *Qidam* (Le Non-Commencement) :

Cela veut dire que l'existence d'Allah n'a pas de commencement. Allah n'est pas né.

3- *Baka'* (La Non-Fin - L'Éternité) :

Cela veut dire qu'Allah est sans fin et il est éternel..

4- *Wahdaniyyah* (L'Unicité) :

Allah est seul et unique. C'est-à-dire aucune autre existence ne peut avoir ses attributs.

5- *Mukhalafatun li l-hawadith*: (La Non-Ressemblance aux Créatures) :

Allah ne ressemble pas aux créatures.

6- *Qiyam bi Nafsihi*: (Le Non-Besoin) :

Allah n'a besoin de rien mais toutes les créatures ont besoin de Lui.



B- *As-Sifat ath-Thabuti*:

Les Attributs de Substance :

On en dénombre huit.

1- ***Hayât*** (La Vie) :

Allah est vivant et possède la vie.

2- *'Ilm*: (La Science) :

Allah est Omniscient. Il sait tout.

3- *Sami'* (L'ouïe) :

Allah entend tout.

4- *Basar*: (La Vue) :

Allah voit tout.

5- *Iradah*: (La Volonté) :

Souhaiter, désirer, demander. Allah est libre de demander ce qu'Il veut.

6- *Qudrah* (La Puissance) :

Allah a la puissance infinie. Il est capable de faire tout.

7- *Kalâm*: (La Parole) :

Allah l'Omnipotent a l'attribut de parole. Il parle avec qui Il veut comme il le veut.

8- *Takwin*: (Le Créateur) :

Cet attribut veut dire créer, faire exister. Allah a créé la terre et les cieux et ceux qui sont entre ces deux.

Questions Relatives aux Attributs d'Allah

Qui est le Créateur?	**Allah**
Qui voit tout ?	....
Qui entend tout ?	....
Qui sait tout?	....
Qui donne la subsistance à tout?	....
Qui a le pouvoir de tout faire?	....
Qui est partout ?	....
Qui existe sans avoir de commencement?	....
Quise existe sans avoir de fin?	....
Qui n'a pas de semblable ou d'égal?	....
Qui n'a pas d'associé?	....
Qui n'a besoin de personne ?	....
Qui est immortel?	....
Qui est omnipotent (Tout Puissant)?	....
Qui n'est pas né et n'engendre pas?	....
Qui nous protège ?	....
Qui nous pardonne?	....
Qui nous donne la vie ?	....
Qui est notre Seigneur ?	....
Qui est le Plus Grand ?	....
Qui est le Plus Beau?	....
Qui est Celui qui nous aimons le plus?	....
Qui nous aide en temps de difficulté ?	....
A Qui demandons assistance quand on a peur ?	....
Qui nous nourrit et nous fait nous élever ?	....
Qui nous protège des dangers ?	....



Allah est le Créateur de Tout

Qui a créé le monde?	**Allah**
Qui a créé les étoiles ?	....
Qui a créé la lune ?	....
Qui a créé le soleil?	....
Qui a créé la terre, le ciel et l'air?	....
Qui tient en ordre les étoiles dans le ciel ?	....
Qui fait pleuvoir ?	......
Qui créé les humains à partir de rien?	......
Qui m'a créé?	......
Qui a créé ma mère et mon père ?	......
Qui a créé les animaux?	......
Qui a créé les plantes?	......
Qui a créé les montagnes?	......
Qui a créé les fruits et les végétaux?	......
Qui nous donne nos aliments et Sa baraka?	......
Qui créé des plantes vivantes sur un sol mort?	......
Qui donne un parfum à des fleurs différentes ?	......
Qui tue le vivant ?	......
Qui a tout créé ?	......
Qui est le maître des univers ?	......

Nos Devoirs Envers Allah :

1. Croire seulement à Allah, ne pas Lui donner l'associé.
2. Aimer franchement Allah.
3. Lui demander le pardon pour nos péchés.
4. Faire confiance seulement à Allah, demander son aide.
5. Prier constamment et seulement Allah.
6. Lui remercier pour ce qu'il nous a donné.
7. Aimer ce qu'il aime, ne pas aimer ce qu'il n'aime pas.
8. Faire ce qu'il ordonne ne pas faire ce qu'il a interdit.



HISTOIRE : La réponse de l'Imam Abou Hanifa au savant qui disait "Allah n'existe" pas:

Autrefois un savant connu dans le monde entier sous le nom de l'Imam Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ vivait à Bagdad. Il avait élevé tant d'étudiants que tout le monde le respectait.

A la même époque un homme qui se prétendait sage disait qu'Allah n'existait pas et débattait partout avec les savants.

Ce soi-disant savant qui avait entendu la réputation de l'Imam Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ voulu débattre avec lui et partit pour cette raison à Bagdad.

Il y trouva Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ et lui demanda si Allah existait ou pas.

Abou Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ ne répondit pas tout de suite et lui donna rendez-vous le lendemain matin à la même place pour qu'il lui réponde.

C'est connu que le fleuve Tigre passe au milieu de Bagdad et sépare la ville en deux.

Le lendemain Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ ne vint pas au rendez-vous dans le délai imparti et le soi-disant sage en fut irrité. Alors qu'il allait partir Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ vint.

L'homme lui dit alors : « Pourquoi n'es-tu pas venu. As-tu eu peur de discuter avec moi ? »

Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ répondit en souriant :

« Non, je n'ai pas eu peur. Mais tu sais que j'habite de l'autre côté de ce fleuve. Et il n'y pas un pont à proximité sur lequel je puisse passer. J'ai voulu qu'un pont se fasse automatiquement sans ingénieur. Et finalement ça se fit mais ça prit du temps. Et je suis passé sur ce pont et finalement je suis arrivé.»



Le soi-disant savant lui répliqua :

« Tu mens un pont sans ingénieur est impossible. Croire à ça est l'idiotie. »

Abu Hanifa رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ dit alors : « Puisqu'un pont ne se fait pas de lui-même, comment cet univers peut-il exister sans aucun ingénieur. Alors que même une feuille dans ce monde ne bouge pas d'elle-même. Comment tu ne veux-tu pas comprendre que chaque chose à une raison. »

Cela dit ce soi-disant savant comprit sa faute et saisissant qu'un Créateur existait il s'excusa. Il a cru à l'existence et à l'unicité d'Allah.

LA CROYANCE AUX ANGES *(Malaïka)*

Les Caractéristiques des Anges

a- Les anges sont créés de lumière (Nour) et sont des créatures honorables et pures.

b- Les anges sont invisibles.

c- Les anges ne peuvent pas savoir l'inconnu sauf si Allah leur en communique une partie.

Les Missions des Anges

La mission des anges est de remercier à Allah, de l'invoquer (d'exprimer Sa majesté) et d'exécuter ce qui leur a été ordonné.

Les Missions des quatre grands Anges:

1- Djibril (Gabriel):

Apporte les révélations et les livres saints aux prophètes.

2- **Mikaïl (Michael)** :

S'occupe des événements naturels. (le vent, la pluie...)



3- **Israfil (Raphael)** :

Souffler dans la Trompe pour annoncer la fin du monde.

4- **Azraïl (Azraël)** :

C'est l'ange de la mort qui récupère les âmes.

Ce sont les archanges. Les ordres d'Allah aux anges sont transmis par ces archanges.

Quelques autres Anges et leurs Missions

Kiraman Kitabin:

Ils sont à droite et à gauche de chaque humain et enregistrent ce qu'il dit et fait. Celui qui est à droite écrit les bonnes actions et celui qui est à gauche écrit les mauvaises actions. Ces cahiers sur lesquels ces anges écrivent seront présentés à l'homme au jour de jugement. Le compte dernier se fera en rapport à ces cahiers et ce qui y aura été écrit.

Munkar and Nakir:

Ils interrogeront le mort dans sa tombe.

CONTE : Comment Azraïl peut tuer des milliers de personnes en même temps ?

Chers enfants !

Imaginons que l'âme est comme une lampe allumée que la mort éteint. Les fils électriques qui transmettent l'électricité à notre maison sont attachés à un centre d'électricité, n'est-ce pas ?

Quand un ingénieur dit à un ouvrier « Eteint l'électricité de tel quartier. » savez-vous ce qui se passe ? Il coupe l'électricité et milliers de lampes s'éteignent en même temps.

À partir de cet exemple, nous pouvons présumer que nos âmes sont liées avec des fils invisibles aux boutons devant Azraïl. Alors, avec une petite touche, il peut récupérer plusieurs âmes en même temps.



LA CROYANCE AUX LIVRES *(Kutub)*

Les livres saints envoyés aux prophètes sont parvenus via la révélation divine.

La révélation (Wahy) :

C'est le fait qu'Allah ﷻ communique par une méthode divine (par l'ange Djibril) ce qu'il veut à ceux qu'Il a choisis comme Prophète parmi les humains.

La révélation parvient seulement aux prophètes.

Certains livres envoyés par Allah, sont nommés comme « pages » et cela veut dire le petit livre composé de certains pages. Par exemple :

10 pages au Prophète Adam عليه السلام.

50 pages au Prophète Shit عليه السلام.

30 pages au Prophète Idris عليه السلام.

10 pages au Prophète Ibrahim عليه السلام.

Aucune de ces pages n'existe aujourd'hui.

Il y a quatre Grands Livres qui sont :

1- *La Torah (at-Tawrat)* -

C'est le livre qui fut révélé à Moïse (Moussa)عليه السلام.

2- *Les Psaulmes (az-Zabur*)

Ils furent révélés à David (Daoud) عليه السلام.

3- *L'Évangile* (*Injil*)

Il fut révélé à Jésus (Issa)عليه السلام.

4- *Le "Noble" Quran*:

Le Saint Coran, seul livre qui n'a subi aucune modification depuis sa révélation, a été envoyé par Allah ﷻ au Prophète Muhammad ﷺ via l'ange Djibril عليه السلام.



Le Saint Coran, qui a 114 Sourates et a été révélé en 23 ans ne l'a pas été pour être seulement lu après les morts comme certains musulmans ignorants le font, ou pour être lu aux malades et sur les tombes sans que son sens et ses ordres soient compris. Le Coran contient des informations qui couvre toute la vie du musulman depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Le musulman est obligé d'adapter toute sa vie familiale, personnelle et temporelle, aux ordres

LA CROYANCE AUX PROPHÈTES

Les Prophètes ont été choisis par Allah pour transmettre Ses ordres aux gens. Leurs attributs sont :

1- *Sidq*:

La droiture et l'authenticité d'être correct. Les prophètes sont des gens droits et authentiques.

2- *Aman*:

Les prophètes sont en toute chose surs et dignes de confiance.

3- *Tabligh*:

Les prophètes transmettent aux gens la religion et les ordres envoyés par Allah sans faire aucun changement.

4- *Fatanah*:

La vigilance c'est à dire être attentif et intelligent.

5- *'Ismah*:

Les prophètes sont purs de tous péchés et du mal.

Nombre de Prophètes:

Le premier prophète est Adam عليه السلام et le dernier Muhammad. Entre ces deux il y eut plusieurs prophètes. Tous ces prophètes appelèrent les gens à la servitude à Allah et à la foi dans l'unicité. Quand les gens déraisonnent et commencent à prier d'autres qu'Allah, de nouveaux prophètes invitent les gens à croire à Allah, ont été envoyés.



Prophètes Mentionnés dans *Le Coran*:

25 Prophètes sont mentionnés dans le Saint Coran:

Adam	Ibrahim (Abraham)	Musa (Moïse)	Yunus (Jonas)
Idris	Ismail (Ismaël)	Harun (Aaron)	Ilyas (Elijah)
Nuh (Noé)	Ishaq (Isaac)	Davud (David)	Alyasa (Elysée)
Hud	Yakub (Jacob)	Sulayman (Salomon)	Zakariyya (Zakarie)
Salih	Yusuf (Joseph)	Ayyub (Job)	Yahya (Jean)
Lut (Lot)	Shu'ayb	Dhu l-Kifl	'Isa (Jesus)
Muhammad ﷺ			

***Mu'jizah* (Miracle):**

Ce sont les faits extraordinaires des prophètes faits avec l'aide et la permission d'Allah. Les prophètes montrent des miracles pour prouver leurs prophéties. Les gens sont incapables et impuissant de montrer de tels faits.

LA CROYANCE DANS L'AU-DELÀ *(AKHIRAH)*

Yawm al-akhir **(Le Jour Dernier):**

Selon un récit, lorsqu'Israfil soufflera dans la trompe (*sur*) tous les êtres vivants tomberont et mourront.La période qui commencera alors et qui continuera par la résurrection des gens, l'entrée au Paradis de ceux qui l'auront mérités et l'entrée en Enfer de ceux qui l'auront mérité est appelée le "Jour Dernier".



Comme Notre Prophète ﷺ l'a expliqué, les questions pendant ce jugement seront :

1- Où as-tu passé ta vie ?

2- Qu'as-tu fait de tes connaissances ?

3- Comment as-tu gagné tes biens et comment tu les as dépensé ? (halal ou haram ?)

4- Comment tu as utilisé ton corps ? (Conformément à la demande d'Allah ou non ?)

al-Mizan (La Balance)**:**

C'est le pesage des bienfaits et des malices de l'homme. Personne ne sera opprimé et tout ce qu'il a fait, bon ou mauvais, sera pesé. Mais chaque bienfait sera multiplié par dix alors que tous les actes de mal seront multipliés par un.

***as-Sirat*:**

C'est une voie, un pont établi sur l'enfer, sur lequel chaque humain doit passer. Les musulmans passeront et arriveront au paradis tandis que les incroyants, les infidèles et les munafiqs tomberont en enfer. La facilité ou la difficulté du passage dépendra du degré de servitude dans le monde.

Venus pour l'adoration nous retournerons pour le jugement

Invités ici-bas nous mourrons pour être ressuscités.

Selon un autre récit, l'Au-Delà (*al-akhira*) commence lorsque les peuples commencent à être ressuscités pour être appelé à rendre des comptes pour leurs actes et ce jour continue.

D'autres noms célèbres sont donnés au Jour Dernier tels que le Jour de la Résurrection "*yawm al-qiyamah*" ou Jour des Comptes ou encore Jour du Jugement.



***Hayat al-Qabr* (La vie dans la Tombe):**

La vie dans la tombe commence avec la mort de la personne et se perpétue jusqu'à sa résurrection. Après que le défunt ait été placé dans la tombe deux anges viennent l'interroger: "Qui est ton Seigneur? Qui est ton Prophète ? Quelle est ta religion?" Chaque morts quel que soit son état (brûlé, Désintégré...) sera interrogé.

La vie dans la tombe est le commencement de l'éternité. Celui qui ira au Paradis commence à gouter au paradis, alors que celui ira à l'enfer commence à en subir la peine. Il ne faut pas comparer la vie dans la tombe avec la vie dans ce monde.

Toutefois comme nous pouvons pendant le sommeil (qui est appelé la petite mort) goûter spirituellement le bonheur ou la peine, nous vivons alors un exemple de la vie éternelle tout en étant dans ce monde.

Le Paradis:

C'est la place de récompense préparée pour les Croyants. Un verset dit : « ***Nous somme vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez.***».

***L'Enfer* (La Géhenne):**

C'est la place de la punition pour ceux qui se révoltent contre Allah. Les infidèles (kafiroun), les hypocrites (munafiqins) et les musulmans qui auront plus de péchés que de bienfaits entreront en Enfer. Mais les musulmans n'y resteront que pendant un moment donné, alors que les kafiroun et les munafiqs y resteront éternellement.

***Mahshar (Le Rassemblement)* :**

Quand Israfil soufflera dans la Trompe, tous les humains et les créatures meurent. Aucun être vivant ne reste sauf Allah Tout Puissant. Ils restent morts pendant un moment donné.



Puis Allah ressuscitera Israfil qui soufflera encore une fois dans la Trompe et les gens seront ressuscités et réunis pour le Jugement Dernier.

Le Livre des oeuvres :

Le Jour du Jugement chacun recevra son livre (écrit par les anges pendant la vie). Il sera donné à la droite à ceux qui partiront au paradis et à gauche à ceux qui iront en l'enfer.

Hisab (Le Jugement - les comptes) : Allah Tout Puissant jugera tous les êtres humains. Mais chacun pensera être le seul

LA FOI DANS LA PRÉDESTINATION ET DANS LA DESTINÉE

La Prédestination (*Qader***) :** La prédestination c'est le fait qu'Allah Tout Puissant décrète, avant de créer la première chose tout ce qui passera de l'éternité jusqu'à l'infini et cela vient de Son attribut de science. Tout est obligé de se réaliser comme Allah Tout Puissant a décidé à l'éternité. Rien n'est au hasard.

Le Destin (Qaza) **:** C'est le fait que toute chose déterminée à l'éternité par Allah, se réalise le moment prévu conformément à la demande d'Allah. C'est Allah qui décide.

C'est encore Allah qui réalise tout conformément à sa demande. C'est pourquoi, il y a une conformité absolue entre le destin et Kaza.

On peut dire que le destin est un plan alors que le Qaza est une affaire réalisée conformément à ce plan.

Les actes des individus et la volonté humaine:

a) Actes <u>indépendants de la volonté humaine</u>:

Notre naissance, notre date de la mort, être femme ou homme… Tous ces sujets ne dépendent pas de la volonté humaine. C'est pour cela que nous n'en sommes pas responsables.



b) Les actes dépendants de la volonté humaine:

Allah Tout Puissant relie le destin lié à notre volonté pour ne pas punir l'accomplissement d'un acte qu'il avait destiné et en arriver à demander à son auteur : « Pourquoi l'as-tu fait? » C'est pour cela qu'il donne à l'espèce humaine la liberté d'agir volontairement puis de nous en juger responsables en vertu du libre arbitre qu'Il nous a conféré.

Par exemple un chauffeur peut rouler à toute vitesse, tourner à gauche ou à droite ou bien conduire correctement. Il conduit cette voiture grâce à la puissance du moteur de la voiture.

S'il fait un accident on ne peut pas lui demander pourquoi le moteur était si puissant. Mais on peut lui demander : « Pourquoi roulais-tu si vite, pourquoi tournais-tu à gauche et à droite, pourquoi n'as-tu pas freiné ? "

AL KHAYR (LE BIEN) **ET AL SHAR** (LE MAL)

AL KHAYR **(Le Bien):**

Al Khayr est ce qui est profitable pour l'homme.

AL SHAR **(Le Mal):** *Al Sharr* est ce qui est nocif pour l'homme. Comme il n'y a pas d'autre créateur qu'Allah, c'est Lui qui a créé le bien et le mal. Le Saint Coran enseigne « Allah est le Créateur de toute chose. »

Allah nous ordonne le bien et nous interdit le mal.

La Vertu de l'Existence du Mal :

a) Il y a dans la création, même celle du mal et des mauvaises choses que nous voyons, une sagesse cachée venant d'Allah que nous ne connaissons pas.

b) Le mal nous aide à comprendre la valeur du bien. Celui qui n'a jamais été malade ne comprend pas la valeur de la santé.

Notre attitude face au bien et au mal :

Nous devons être rempli de gratitude quand nous faisons face au bien et nous devons être patients face au mal.

La question du *Rizq* (La Subsistance):

Allah est celui qui a créé pour chaque créature la subsistance dont il a besoin pour vivre. Aussi il est du devoir de tous de chercher son moyen de subsistance et d'agir en sorte que ses sources de subsistance soient licites (halal) et non pas prohibées (haram).

La question du momentde la mort(*Al Ajal*):

C'est le temps déterminé à la vie d'un être. Quand le moment décrété est venu, l'individu jeune ou vieux, malade ou bien portant, ou tout autre situation mourra suivant le décret divin comme l'explique ce verset:

***Quand leur terme arrive, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avance*r.** (Coran 10:49).



Lecture des Sourates et du'as pour la prière (Salah)

Note:Pour la prière les versets des sourates du Coran doivent être mémorisés et lus en arabe parce que la dite"traduction" ne reflète pas l'exacte expression en arabe.

Subhanaka

سُبْحَانَكَ اللّٰهُمَّ وَبِحَمْدِكَ وَتَبَارَكَ اسْمُكَ وَتَعَالٰى جَدُّكَ (وَجَلَّ ثَنَآئُكَ) وَ لآ اِلَهَ غَيْرُكَ.

Subhanaka Allahumma wa bi hamdik. Wa tabaraka smuk. Wa t'ala jadduk. (Wa jalla thana'uk). Wa la ilaha ghayruk.*

Traduction:

Gloire et Louanges à Toi Seigneur! Béni soit Ton nom, Exalté soit Ta grandeur, il n'est d'autre divinité que Toi.

At-Tahiyyat

اَلتَّحِيَّاتُ لِلّٰهِ وَالصَّلَوَاتُ وَالطَّيِّبَاتُ السَّلاَمُ عَلَيْكَ اَيُّهَا النَّبِيُّ وَرَحْمَةُ اللّٰهِ وَبَرَكَاتُهُ السَّلاَمُ عَلَيْنَا وَعَلٰى عِبَادِ اللّٰهِ الصَّالِحِينَ اَشْهَدُ اَنْ لآ اِلَهَ اِلاَّ اللّٰهُ وَاَشْهَدُ اَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ.

« At-tahiyyatou lillah, az-zakiyyatou lillah, at-tayyibatou lillah, assalamou 'alayka ayyouha nabiyyou wa rahmatoullahi wa barakatouh, assalamou 'alayna wa 'ala 'ibadillahi assalihin, ashhadou an la ilaha illallah wa ashhadou anna mouhammadan 'abdouhou wa rasoulouh. »

Traduction: « Les salutations bonnes et pures sont pour Allah. Que la paix soit sur le prophète ainsi que la miséricorde d'Allah et Sa bénédiction. Que la paix soit sur nous et sur les pieux serviteurs d'Allah. J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah que Mouhammed est Son serviteur et Son messager. »



Allahumma Salli wa Barik (Salat al Ibrahimia)

اَللّٰهُمَّ صَلِّ عَلٰى مُحَمَّدٍ وَ عَلٰى اٰلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلٰى
اِبْرَاهِيمَ وَ عَلٰى اٰلِ اِبْرَاهِيمَ اِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، كَمَا بَارَكْتَ عَلٰى
اِبْرَاهِيمَ وَ عَلٰى اٰلِ اِبْرَاهِيمَ اِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.

Allahuma salli 'alâ Muhammad wa 'alâ âli Muhammad kamâ sallayta ʿalâ Ibrâhîm wa ʿalâ âli Ibrâhîm, wa bârik 'alâ Muhammad wa ʿalâ âli Muhammad kamâ bârakta 'alâ Ibrâhîm wa 'alâ âli Ibrâhîm fi-l-'âlamîna innaka hamîdun majîd.

Traduction: Ô mon Seigneur ! Prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme Tu as prié sur Ibrâhîm et sur la famille d'Ibrâhîm et bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm, Tu es certes digne de louange et de glorification.

Rabbana

رَبَّنَآ اٰتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَ فِي الْاٰخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ ۞
رَبَّنَا اغْفِرْ لِى وَ لِوَالِدَىَّ وَ لِلْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ يَقُومُ الْحِسَابِ ۞

Rabbana atina fi d-dunya hasanatan wa fi l-akhirati hasanatan wa qina ʿadhaba n-nar.

Rabbana ghfirli wa li walidayya wa lil-mu'minina yawma yaqumu l-hisab.

Traduction:

Seigneur, donne-nous une belle part ici-bas et une belle part dans l'au-delà et préserve-nous du châtiment du feu !

O notre Seigneur! Pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le jour de la reddition des comptes.



Du'a Qunut

اَللّٰهُمَّ إِنَّا نَسْتَعِينُكَ وَ نَسْتَغْفِرُكَ وَ نَسْتَهْدِيكَ وَ نُؤْمِنُ بِكَ وَ نَتُوبُ اِلَيْكَ وَ نَتَوَكَّلُ عَلَيْكَ وَ نُثْنِى عَلَيْكَ اْلخَيْرَ كُلَّهُ نَشْكُرُكَ وَ لاَ نَكْفُرُكَ وَ نَخْلَعُ وَ نَتْرُكُ مَنْ يَفْجُرُكَ.

Allahumma inna nasta'inuka va nastaghfiruka wa nastahdik. Wa nu'minu bika wa natubu ilayk. Wa natawakkalu 'alayka wa nuthni 'alayka l-khayra kullahu nashkuruka wa la nakfuruk. Wa nakhla'u wa natruku man yafjuruk.

Traduction:

Ô mon Seigneur ! Nous te demandons Ton aide et Ta guidance, de nous pardonner nos péchés et nous nous repentons, nous croyons en Toi et Tu es notre appui, nous Te glorifions pour tout le bien que tu nous a donné et nous te remercions et ne te renions pas, nous délaissons celui qui Te désobéit.

اَللّٰهُمَّ اِيَّاكَ نَعْبُدُ وَ لَكَ نُصَلِّى وَ نَسْجُدُ وَ اِلَيْكَ نَسعْىٰ وَ نَحْفِدُ نَرْجُو رَحْمَتَكَ وَ نَخْشٰى عَذَابَكَ اِنَّ عَذَابَكَ بِاْلكُفَّارِ مُلْحِقٌ.

Allahumma iyyaka na'budu wa laka nusalli wa nasjudu wa ilayka nas'a wa nahfidu narju rahmataka wa nakhsha 'adhabak. Inna 'adhabaka bi l-kuffari mulhiq.

Traduction:

Ô Mon Seigneur ! C'est Toi que nous adorons, c'est pour Toi que nous prions et nous prosternons, c'est vers Toi que nous nous dirigeons hâtivement, nous espérons Ta Miséricorde et craignons Ton châtiment car Ton châtiment inéluctable frappera les incrédules.



Ayat al-Kursi

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اللّٰهُ لاَ إِلَـهَ إِلاَّ هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لاَ تَأْخُذُهُ سِنَةٌ وَلاَ نَوْمٌ لَّهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الأَرْضِ مَن ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلاَّ بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلاَ يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِ إِلاَّ بِمَا شَاء وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضَ وَلاَ يَؤُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ

Allahu la ilaha illa huwa l-hayyu l-qayyum. La ta'khudhuhu sinatuwwa la nawm. Lahu ma fi s-samawati wa ma fi l-ard. Man dhalladhi yashfa'u 'indahu illa bi idhnihi. Ya'lamu ma bayna aydihim wa ma khalfahum. Wa la yuhituna bi shayimmin 'ilmihi illa bima sha'. Wasi'a kursiyyuhu s-samawati wa l-ard. Wa la ya'uduhu hifzuhuma wa huwa l-'aliyyu l-'azim.

Traduction:

Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même «Al-Qayyûm». Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône «Kursiy», déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.

Surat al-Fatiha

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ۙ ﴿٢﴾

الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ ۙ ﴿٣﴾

مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ ؕ ﴿٤﴾

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ؕ ﴿٥﴾

اِهْدِنَــا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ۙ ﴿٦﴾

صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ

غَيْرِالْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ ۙ

وَلاَ الضَّالِّينَ﴿٧﴾

Bismillahi ar Rahmani ar Rahim. Al-Hamdu lillahi rabbil-'alamin.

Ar-Rahmani r-Rahim.

Maliki yawmi d-din.

Iyyaka na'budu wa iyyaka nasta'in.

Ihdina s-sirata l-mustaqim.

Sirat alladhina an'amta 'alayhim

ghayri l-maghdubi 'alayhim wa la d-dallin.

Traduction:

Au nom d'Allah le Miséricordieux, le Très Miséricordieux
Louange à Allah, Seigneur de l'univers.
Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,
Maître du Jour de la rétribution.
C'est Toi [Seul] que nous adorons,
et c'est de Toi [Seul] dont nous implorons secours.
Guide-nous dans le droit chemin,
le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs,
non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.

Sourate al-Fil

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ
بِأَصْحَابِ الْفِيلِ ﴿١﴾ أَلَمْ يَجْعَلْ
كَيْدَهُمْ فِي تَضْلِيلٍ ﴿٢﴾
وَأَرْسَلَ عَلَيْهِمْ طَيْراً أَبَابِيلَ ﴿٣﴾
تَرْمِيهِم بِحِجَارَةٍ مِّن سِجِّيلٍ ﴿٤﴾
فَجَعَلَهُمْ كَعَصْفٍ مَّأْكُولٍ ﴿٥﴾

Alam tara kayfa fa'ala rabbuka bi ashabi l-fil. Alam yaj'al kaydahum fi tadlil. Wa arsala 'alayhim tayran ababil. Tarmihim bihijaratim min sijjil. Faja'alahum ka'asfim ma'kul.

Traduction: N'as-tu pas vu comment ton Seigneur agi envers les gens de l'éléphant? N'a-t-il pas rendu leur ruse complètement vaine? et envoyé sur eux des oiseaux par volées, qui leur lançaient des pierres d'argile? Et Il les a rendu semblables à une paille mâchée

Sourate al-Quraysh

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

لِإِيلَافِ قُرَيْشٍ ﴿١﴾ إِيلَافِهِمْ
رِحْلَةَ الشِّتَاءِ وَالصَّيْفِ ﴿٢﴾
فَلْيَعْبُدُوا رَبَّ هَذَا الْبَيْتِ ﴿٣﴾
الَّذِي أَطْعَمَهُمْ مِنْ جُوعٍ
وَآمَنَهُمْ مِنْ خَوْفٍ ﴿٤﴾

Li ilafi Qurayshin, ilafihim rihlata sh-shita'i wa s-sayf. Falya'budu rabba hadha l-bayti lladhi at'amahum min ju'iwwa amanahum min khawf.

Traduction: A cause du pacte des Qoraïch, De leur pacte (concernant) les voyages d'hiver et d'été. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette maison (la Kaaba) qui les a nourri contre la faim et rassurés de la crainte !

Surat al-Ma‘un

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

أَرَأَيْتَ الَّذِي يُكَذِّبُ بِالدِّينِ ﴿١﴾
فَذَلِكَ الَّذِي يَدُعُّ الْيَتِيمَ ﴿٢﴾
وَلا يَحُضُّ عَلَى طَعَامِ الْمِسْكِينِ
﴿٣﴾ فَوَيْلٌ لِّلْمُصَلِّينَ ﴿٤﴾ الَّذِينَ
هُمْ عَن صَلاتِهِمْ سَاهُونَ﴿٥﴾
الَّذِينَ هُمْ يُرَاؤُونَ﴿٦﴾ وَيَمْنَعُونَ
الْمَاعُونَ﴿٧﴾

Ara’ayta lladhi yukadhdhibu bi d-din. Fadhalika lladhi yadu‘u l-yatim. Wa la yahuddu ‘ala ta‘ami l-miskin. Fa waylulli l-musallin Alladhinahum ‘an salatihim sahun. Alladhinahum yura’un, wa yamna‘una l-ma‘un.

Traduction:

Vois-tu celui qui traite de mensonge la Rétribution ? C’est bien celui qui repousse l’orphelin, et qui n’encourage point à nourrir le pauvre. Malheur donc à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salât, qui sont plein d’ostentation, et refusent l’ustensile (à celui qui en a besoin).

Sourate al-Kawthar

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

إِنَّا أَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ ﴿١﴾
فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ ﴿٢﴾
إِنَّ شَانِئَكَ هُوَ الْأَبْتَرُ ﴿٣﴾

Inna a‘taynaka l-Kawthar. Fasalli li Rabbika wanhar. Inna shani’aka huwa l-abtar.

Traduction:

Nous t'avons certes accordé l'abondance. Accomplit la Salât et sacrifie. Celui qui te hait périra sera certes sans postérité.

Sourate al-Kafirun

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴿١﴾ لاَ أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ﴿٢﴾ وَلاَ أَنتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ ﴿٣﴾ وَلاَ أَنَا عَابِدٌ مَّا عَبَدتُّمْ ﴿٤﴾ وَلاَ أَنتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ ﴿٥﴾ لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ ﴿٦﴾

Qul ya ayyuha l-kafirun. La a'budu ma ta'budun. Wa la antum 'abiduna ma a'bud. Wa la ana 'abidumma 'abadtum. Wala antum 'abiduna ma a'bud. Lakum dinukum wa liya din.

Traduction: Dis, ô vous les infidèles ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion et à moi la mienne.

Sourate an-Nasr

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِذَا جَاء نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ ﴿١﴾ وَرَأَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ فِي دِينِ اللَّهِ أَفْوَاجاً ﴿٢﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّاباً ﴿٣﴾

Idha ja'a nasrullahi wa l-fath. Wa ra'ayta n-nasa yadkhuluna fi dinillahi afwaja. Fasabbih bi hamdi Rabbika wastaghfirhu, innahu kana tawwaba.

Traduction:

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir.

Sourate al-Masad

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ ﴿١﴾

مَا أَغْنَى عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ ﴿٢﴾

سَيَصْلَى نَاراً ذَاتَ لَهَبٍ ﴿٣﴾

وَامْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ ﴿٤﴾

فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِّنْ مَّسَدٍ ﴿٥﴾

Tabbat yada abi lahabin watabba, ma aghna AAanhu maluhu wama kasaba, sayasla naran thata lahabin, waimraatuhu hammalata alhatabi, fee jeediha hablun min masadin.

Traduction: Que périssent les deux mains d'Abu-Lahab et que lui-même périsse. Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes. De même sa femme, la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres.

Sourate al-Ikhlas

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ ﴿١﴾

اللَّهُ الصَّمَدُ ﴿٢﴾

لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ﴿٣﴾

وَلَمْ يَكُنْ لَّهُ كُفُوًا أَحَدٌ ﴿٤﴾

Qul huwa Allahou ahad, Allahou samad, lam yalid walam youlad, walam yakoun lahou koufouwan ahad.

Traduction: « Il est Allah, Unique, Allah Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons, Il n’a jamais engendré, n’a pas été engendré non plus, Et nul n’est égal à Lui. »

Sourate al-Falaq

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ ﴿١﴾ مِن شَرِّ مَا خَلَقَ ﴿٢﴾ وَمِن شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ ﴿٣﴾ وَمِن شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ ﴿٤﴾ وَمِن شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ ﴿٥﴾

Qul a'udhu bi Rabbi l-falaq, min sharri ma khalaq, wa min sharri ghasiqin idha waqab, wa min sharri n-naffathati fi l-'uqad, wa min sharri hasidin idha hasad.

Traduction: Dis: «Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante, contre le mal des êtres qu'Il a créés, contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, contre le mal de celles qui soufflent [les sorcières] sur les nœuds et contre le mal de l'envieux quand il envie.

Sourate an-Nas

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ﴿١﴾ مَلِكِ النَّاسِ﴿٢﴾ إِلَٰهِ النَّاسِ ﴿٣﴾ مِن شَرِّ الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ ﴿٤﴾ الَّذِي يُوَسْوِسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ﴿٥﴾ مِنَ الْجِنَّةِ وَ النَّاسِ ﴿٦﴾

Qul a'udhu bi rabbi n-nas, Maliki n-nas, Ilahi n-nas, min sharri l-waswasi l-khannas, alladhi yuwaswisu fi suduri n-nas, min al-jinnati wa n-nas.

Traduction: Dis: «Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il soit un djinn, ou un humain»

Table des Matières

